

# Introduction

## Le Mali contemporain : une vue à hauteur d'homme

Joseph BRUNET-JAILLY

Jacques CHARMES

Doulaye KONATE

Le titre de cet ouvrage « Le Mali contemporain » a une histoire, notre première tâche ici est donc de vous la conter ! Il nous vient d'un « projet de soutien aux recherches en sciences sociales et humaines sur le Mali contemporain », une entreprise de collaboration scientifique franco-malienne qui a fait l'objet d'une convention de financement signée en 2008 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la République du Mali.

Ce projet a été élaboré en réponse à une requête répétée des autorités maliennes (et notamment du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique), adressée aux autorités françaises (en l'occurrence l'ambassade de France au Mali). Cette requête a été d'autant plus favorablement accueillie par l'Ambassadeur de France au Mali, à l'époque, Son Excellence Michel Reveyrand de Menthon, que celui-ci était particulièrement attentif à la question du déficit des connaissances produites par les sciences sociales sur les problèmes prégnants de la société malienne. L'insuffisance, voire dans certains cas le manque absolu de connaissances que l'on peut observer sur les changements socio-politiques, économiques, démographiques, notamment, qui ont marqué l'évolution du Mali depuis l'indépendance et plus récemment, réduisaient considérablement –et réduisent encore– la lisibilité de ce qui fait l'actualité du Mali, ainsi que les possibilités de projection, alors que l'une comme les autres sont utiles, voire nécessaires, à l'anticipation et donc à la prise de décision notamment en matière de politiques publiques

Le constat est que les institutions maliennes de recherche en sciences sociales et humaines produisent peu et, de fait, participent de façon peu significative aux échanges internationaux en raison de

leur faible développement et d'un insuffisant effort de valorisation (par la publication notamment) des résultats obtenus. Cette extrême faiblesse tient également au fait que le renouvellement du personnel de recherche a été négligé, comme l'a été aussi la formation des postulants au métier de chercheur, c'est-à-dire les doctorants. Ce tableau désolant relève d'ailleurs d'une situation d'ensemble, la place subalterne qui est accordée à la recherche de façon générale au Mali. Il est vrai que la recherche –et tout particulièrement la recherche en sciences sociales– n'a pas d'impact immédiatement et massivement visible sur les différents secteurs d'activités ; il est vrai –et c'est bien regrettable– que la recherche est déconnectée des instances de la prise de décision. Cependant, que la recherche ne figure pas au nombre des priorités nationales, est tout de même un comble pour un « pays en développement » !

Et, alors que le Mali s'est illustré par la qualité de ses recherches dans le domaine médical et biologique par exemple, dans le domaine des sciences sociales, le paradoxe malien est saisissant, puisque durant les années qui ont précédé et immédiatement suivi l'indépendance, le pays s'est fait une réputation en matière de production de savoirs sur ses sociétés, notamment à travers des individualités aussi marquantes que Ahmadou Hampaté Bah, Fily Dabo Sissoko, Sekhéné Mody Cissoko, Bakary Kamian, et bien d'autres. Et, faut-il le rappeler, le Mali est héritier d'une riche et ancienne tradition d'érudition dont témoigne l'œuvre bien connu des grands savants de Tombouctou dont certains, déportés au Maroc après la chute de l'Empire Songhaï en 1491, furent des célébrités connues à travers tout le monde musulman. Manifestement le Mali contemporain assume mal cet héritage intellectuel, même si la période post-indépendance a connu elle aussi des chercheurs réputés et que certaines disciplines telles que l'histoire et surtout l'archéologie ont enregistré depuis des résultats forts appréciables malheureusement peu disséminés. La création de l'Université, qui avait suscité beaucoup d'espoirs, n'a pas modifié substantiellement la donne en matière de recherches en sciences sociales et humaines.

C'est face à ce constat d'un cruel déficit dans la production des savoirs sur la société malienne (contemporaine notamment), déficit désormais unanimement reconnu, que la finalité du projet de soutien aux sciences sociales et humaines sur le Mali contemporain a été définie, et elle était donc double. Il s'agissait d'une part de renforcer

les capacités des institutions de recherche qui œuvrent dans ce domaine, en premier lieu l'Institut des Sciences Humaines(ISH)<sup>1</sup>, la plus ancienne et la plus emblématique d'entre elles ; et de contribuer d'autre part au renouveau des thématiques et des paradigmes de recherches en sciences sociales à travers la formation des chercheurs, en encourageant leur participation plus active aux échanges scientifiques internationaux.

À terme, cet effort devrait assurer une meilleure visibilité des travaux de recherche réalisés au Mali, dont beaucoup restent à l'état de « littérature grise » ou de thèses et mémoires bien vite rangés dans les rayons des centres de documentation des diverses institutions. Outre le renforcement de l'Institut des Sciences Humaines, cet ambitieux programme visait à mobiliser les ressources humaines de l'Université où la recherche reste encore le parent pauvre, les enseignants-chercheurs (reconnus comme tels dans le statut juridique qui régit leurs carrières) étant dans leur grande majorité davantage absorbés par leurs enseignements dont il est vrai les volumes augmentent régulièrement en raison de la croissance exponentielle incontrôlée des effectifs d'étudiants.

L'acte fondateur du projet Mali Contemporain a été le colloque international organisé par l'ambassade de France en collaboration avec l'Université de Bamako en novembre 2007 autour du thème : quelles recherches faut-il entreprendre en sciences humaines sur le Mali contemporain ? S'y sont retrouvés pour trois jours essentiellement des chercheurs maliens et français, mais aussi de quelques autres nationalités, tous travaillant dans le domaine des sciences sociales sur le Mali, et dont certains avaient déjà une réelle expérience de la collaboration scientifique, soit à travers des laboratoires français ou des projets ponctuels<sup>2</sup> ou encore dans le cadre des accords de coopération inter-universitaires.

---

<sup>1</sup> Lequel a succédé au lendemain de l'indépendance à l'antenne soudanaise de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) installé à Dakar dans l'après-guerre.

<sup>2</sup> Un des récents exemples de ces collaborations était alors le projet « Regards croisés Mali-France » qui avait réuni, à l'initiative de l'Ambassadeur Christian Conan, le prédécesseur de Monsieur Reveyrand de Menthon, les chercheurs, surtout les historiens, autour de la tranche d'histoire commune aux deux pays. Ce projet a donné lieu à la publication de l'ouvrage *Mali-France, regards sur une histoire partagée*, Donniya-Karthala, 2005, 584 p.

Ce colloque initial a permis à chacun des participants de faire des propositions quant aux thèmes à aborder pour entrer dans la compréhension du Mali contemporain. Bien que cette première liste ait été naturellement limitée par les compétences présentes, elle était très fournie, et les thèmes relativement précis ont été regroupés en six grands axes de recherche, qui sont :

- dynamiques religieuses contemporaines au Mali (tendances, idées, stratégies...);
- environnement politique, institutionnel, juridique (laïcité, société civile, vie politique...);
- processus identitaires et mobilisations politiques (itinéraires identitaires, stratégies mémorielles, participation politique...);
- décentralisation, citoyenneté, démocratisation (rôle de l'Etat, rôle des collectivités territoriales ou des institutions spécialisées, légitimité des détenteurs de pouvoirs, prise en charge des ressources naturelles, du foncier, de l'urbanisation...);
- enjeux du développement, vulnérabilités, politiques publiques (agriculture, emploi, services sociaux, jeunes...);
- économie politique des migrations (migrations et pauvreté, migrations et gouvernance locale, migrations et recomposition des relations sociales...).

Ces thématiques ont ensuite fait l'objet d'un appel à projets, lancé par un comité scientifique constitué de façon paritaire, et délibérément ouvert sur l'Afrique de l'Ouest et sur l'Europe à travers la participation de deux collègues, l'un de Côte d'Ivoire et l'autre de Hollande. Ce comité était ainsi composé : Jacques Charmes et Doulaye Konaté, coprésidents, Pierre Boilley, Joseph Brunet-Jailly, Balla Diarra, Denis Douyon, Yacouba Konaté, Benjamin Soares, membres. Sous sa coprésidence malienne et française, il s'est réuni alternativement au Mali et en France. Chaque équipe de recherches postulante devait regrouper des chercheurs des deux pays partenaires. Les équipes retenues au terme de la sélection ont été financées pour qu'elles puissent mener à bien leurs projets respectifs. Mais il est apparu que les thèmes retenus lors du colloque initial n'ont pas tous fait l'objet de propositions précises soumises au Comité scientifique, dont le travail de sélection a, lui aussi, inévitablement, abouti à une liste de thèmes un peu différente de celle précédemment indiquée.

Outre le financement de projets de recherche identifiés comme on vient de le dire, le projet Mali contemporain devait renforcer les ca-

pacités techniques et administratives de l'Institut des Sciences humaines (ISH) de Bamako, et diffuser les résultats des recherches réalisées. Pour gérer l'ensemble, un comité de pilotage a été constitué, coprésidé par le Ministre malien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (représenté par le directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) et l'Ambassadeur de France (ou son représentant, en l'occurrence le Chef de mission), et regroupant les directeurs de deux institutions de recherches, l'une malienne (ISH) et l'autre française (l'Institut de Recherche pour le Développement, IRD).

Outre le démarrage tardif des activités, leur calendrier a beaucoup souffert de la grave crise qu'a connue le Mali à partir de 2011. Beaucoup de missions au Mali, prévues pour les chercheurs français, ont dû être annulées, toutes n'ont pas pu être remplacées par des missions de chercheurs résidant au Mali. Les collègues ont fait de leur mieux, avec courage, pour réorganiser leurs activités ou changer de terrain devant l'impossibilité d'accéder aux zones de conflit, mais certains programmes ont été gravement affectés, et les ambitions du projet s'en sont trouvées réduites.

Cependant, comme l'a montré le colloque conclusif, tenu à Bamako en octobre 2013, et dont les contributions font l'objet de la présente publication, le projet est parvenu à des réalisations appréciables et a pu atteindre nombre de ses objectifs. Non seulement, on va le lire, il a permis de dresser un tableau, peut-être incomplet, mais saisissant, de certains aspects de la société malienne à la veille de la tourmente, mais il l'a fait en mobilisant et en développant les capacités de jeunes chercheurs. Les différentes activités de formations programmées, qu'il s'agisse de coopération avec des chercheurs plus avancés dans la carrière, de discussions avec le comité scientifique, ou de séminaires méthodologiques, ont permis à nombre de doctorants d'acquérir de nouvelles compétences. En outre, une vingtaine de voyages de chercheurs maliens vers la France ont été assurés dans le cadre du projet, sans compter les missions dans les deux sens prises en charge sur les moyens affectés à chaque équipe. Et par ailleurs, quatre thèses (au moins) ont été directement prises en charge par le projet, sans compter les bourses accordées à quelques jeunes maliens membres des différentes équipes.

Le renforcement des capacités administratives et techniques de l'ISH s'est, quant à lui, traduit par l'acquisition d'un ensemble d'équi-

pements et par une série d'activités de formation, notamment des voyages d'étude de responsables de l'ISH dans des institutions de recherche partenaires françaises en vue d'un échange d'expériences et l'acquisition de nouvelles compétences en matière de « management » d'un institut de recherche.

La diffusion des résultats des recherches du projet « Mali contemporain » a commencé bien avant la présente publication : une cinquantaine d'articles ont déjà été publiés dans des revues par les membres des différentes équipes participantes.

Mais dans la conception même du projet, l'idée d'ouvrir la discussion des résultats des recherches à la société civile et aux acteurs politiques avait été largement partagée lors du colloque fondateur. Ainsi toutes les sessions du Comité scientifique, ainsi que les autres activités du projet, notamment son colloque conclusif, ont fait l'objet d'une communication destinée à la presse et à un large public. Nous avons tenu à organiser systématiquement en marge de ces différentes activités des débats autour des résultats des recherches, débats ouverts à différents acteurs de la société civile et du monde politique. La présente publication ambitionne d'alimenter à nouveau un débat citoyen si indispensable au Mali d'aujourd'hui.

Comme on l'a signalé plus haut, le déficit criant de production des connaissances par les sciences humaines sur le Mali est en partie causé par le manque d'intérêt du personnel politique pour les connaissances scientifiques, et par l'extrême pauvreté du débat politique, dont participe ce manque ; il arrive que la société civile se montre un peu plus réceptive aux acquis de la recherche, mais cela ne suffit pas à fonder la décision publique sur les bases les plus solides dont on puisse disposer. Ce défaut de fond est en outre aggravé dans certains contextes particuliers : ainsi, la décennie qui a précédé la crise était particulièrement et dramatiquement illustrative de cette indigence du débat public, puisque « l'unanimité » paralysant adopté par les politiques au cours de ces longues années de « consensus à la malienne » avait conduit à tenir sous le boisseau les véritables problèmes du pays. Le débat politique s'étant enlisé sous le poids des opportunistes politiques, on était en droit d'espérer que le sursaut vienne de la société civile. Mais un tel sursaut n'avait de chance de se réaliser qu'à partir d'un débat éclairé, c'est-à-dire argumenté : car le débat citoyen lui aussi, pour être utile, a besoin de « carburant » sous la forme de « données » aussi objectives que

possibles, qui peuvent être mises à sa disposition par les sciences sociales à travers leurs résultats

Les recherches sur le Mali contemporain, dans le contexte des premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, renvoyaient donc à la question de la responsabilité des chercheurs en sciences sociales et, partant, de l'utilité sociale de leurs recherches : un vieux débat, mais toujours actuel. Certains chercheurs feignent de considérer encore aujourd'hui, à l'instar de Renan au XIX<sup>e</sup> siècle « que le savant n'a pas à se mêler directement des questions imposées par l'actualité politique » ; au nom de la science il devrait donc s'interdire d'intervenir dans les débats que soulève cette actualité. D'ailleurs, Gérard Noiriel, dans son célèbre ouvrage sur l'histoire de l'immigration en France<sup>3</sup>, rappelle à ce propos l'attitude de Durkheim et de ses émules qui refusaient, au nom de ce principe, d'intervenir dans les débats sur la définition de la race alors qu'éclatait l'affaire Dreyfus. Ici, au Mali, Joseph Ki Zerbo posait avec ironie et gravité, dans son allocution d'ouverture du 3<sup>ème</sup> congrès international de l'Association des historiens africains, la question de « notre utilité ou de notre inutilité » en tant qu'historiens : avons-nous choisi de « faire la science pour la seule beauté de la chose » s'interrogeait-il ? Si, en effet, nos recherches ne sont pas en lien avec les préoccupations de nos concitoyens, et ne proposent pas en termes d'hypothèses l'explicitation des grands enjeux et des défis auxquels nos sociétés sont confrontées, à quoi alors servons-nous ?

Aussi étions-nous nombreux à espérer, au départ de ce projet, que ses résultats pourraient aider les décideurs politiques dans leur prise de décision en matière de politiques publiques et alimenter le débat citoyen qui seul donne vie et sens au projet démocratique.

À la fin du colloque conclusif, il a été proposé aux participants de contribuer à un ouvrage collectif, moyennant le travail que cela requerrait d'eux pour rendre leurs communications accessibles à un public cultivé aussi large que possible. C'est ainsi qu'a été préparé l'ouvrage que vous allez lire, et qui comporte quatre parties :

- la première regroupe les contributions qui traitent de l'Etat, de la décentralisation et de l'environnement ; on y a joint l'apport d'une équipe qui a travaillé sur les résultats tangibles, au niveau des familles des producteurs, obtenus par le type de développement

---

<sup>3</sup> Gérard Noiriel, *Le creuset français, histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles)*, Le Seuil, « L'Univers Historique », Paris, 1988, 441 p.

qui a été promu au Mali, un projet qui avait été retenu par le comité scientifique et qui a été financé par l'Agence française de développement ;

- la seconde partie regroupe les chapitres portant sur le thème de la religion et de la patrimonialisation ;
- une troisième partie rassemble les travaux qui ont eu, en commun, à d'observer, en situation, des témoins de ces groupes qu'on a pu appeler « nouveaux cadets sociaux », pour des raisons qui seront exposées en temps utile ;
- une quatrième et dernière partie porte sur les migrations, l'urbanisation et les transferts, et, à la différence des précédentes, elle utilise essentiellement une documentation statistique disponible à l'INSTAT (Institut National de la Statistique du Mali).

Dans les lignes qui suivent, nous vous proposons une relecture transversale de l'ensemble de ces chapitres, une sorte de résumé de ce que nous avons nous-mêmes, du fait de notre rôle dans l'élaboration de cet ouvrage, appris de nos collègues sur le Mali contemporain. À nos yeux, l'intérêt essentiel de leurs contributions est de nous proposer, du Mali contemporain, une vue du terrain, ou du sol, une vue à hauteur d'homme. On se contente trop souvent, en effet, de vues très éloignées, qu'on pourrait croire prises d'un satellite ou d'une autre planète, ou au contraire de vues très limitées, comme les tableaux de comptabilité nationale ou des finances publiques, tous évidemment utiles, auxquels manquent pourtant toute profondeur sociologique et historique, mais encore les détails significatifs et vivants qui aident tant à la compréhension de ce qui est en jeu, et à l'interprétation des faits observés, notamment en ce qui concerne les résultats concrets en termes de niveau de vie et de capacité de développement.

Encore un mot : les observations ont été faites pour l'essentiel avant la crise. Mais il n'y a pas grand monde pour prétendre que la crise a tout changé dans la société malienne. Et donc on devrait pouvoir considérer que ces observations sont toujours valables aujourd'hui et le constat sans complaisance qui est ici dressé de la société malienne reste un défi pour les nouvelles autorités qui se trouvent ainsi investies du devoir de faire bouger les pesanteurs et blocages qui ont conduit ce pays au bord du gouffre et dont cet ouvrage veut être une modeste contribution au dépassement .

## L'Etat, un colosse aux pieds d'argile

Les bailleurs, sauf en de courtes périodes d'exception<sup>4</sup>, traitent avec les Etats, qu'ils qualifient avec condescendance : le Mali a longtemps été un « bon élève », voire un « chouchou de l'aide », mais il a pu être rangé aussi, dès avant 2012, parmi les Etats « faillis ». Au-delà des mouvements d'humeur que des appréciations de ce genre peuvent provoquer, il convient de décrire aussi exactement que possible ce qu'est l'Etat, au Mali. Il s'est effondré comme un château de cartes en 2012, mais les chercheurs avaient déjà commencé à observer ce que peuvent dire les Maliens de leur Etat si, au lieu de procéder à une rapide et éventuellement complaisante enquête d'opinion, on examine ce qu'ils disent à l'occasion de leurs relations ordinaires et obligées avec leur Etat en action.

Certains passages de ce livre fournissent un début de réponse à cette interrogation, en allant au-delà de ce que chacun sait, s'il vit au Mali ou lit la presse, d'une corruption omniprésente (police, justice, école, état-civil, marchés publics, affaires foncières...). Dans le chapitre que Kadari Traoré consacre à l'éducation, on voit l'Etat en action au niveau local dans le domaine de l'éducation. Les compétences en cette matière ont été transférées aux communes, mais l'Etat a attendu dix ans pour donner à ses agents locaux du Trésor la gestion des salaires des enseignants : autant dire que rien n'a encore été transféré en matière de gestion, car déconcentration n'est pas décentralisation. Qu'en est-il en ce qui concerne les investissements ? La collectivité locale est responsable de la carte scolaire, mais il s'avère que les bailleurs et les grandes ONG traitent directement avec le Ministère, qui se garde bien de les renvoyer vers la commune : rien n'a donc été effectivement transféré en matière d'investissement, car la gestion des projets d'investissement est une ressource indispensable au fonctionnement de l'administration centrale. Qu'en est-il de la tutelle technique sur les établissements scolaires et sur le personnel ?

---

<sup>4</sup> Voir en particulier les travaux de Bonnie Campbell, notamment *Débats actuels sur la reconceptualisation de l'Etat par les organismes de financement multilatéraux et l'USAID*, GEMDEV, accessible à l'adresse [http://www.gemdev.org/publications/cahiers/pdf/24/cah\\_24\\_Campbell.pdf](http://www.gemdev.org/publications/cahiers/pdf/24/cah_24_Campbell.pdf) ; ou *Governance, Institutional Reform and the State : International Financial Institutions and Political Transition in Africa*, *Review of African Political Economy*, No.88.155-176 CROAPE Publications Ltd., 2001 ISSN 0305-6244, accessible à l'adresse [https://politique.uqam.ca/upload/files/PDF/PDF-67-Governance\\_institutional\\_reform\\_state.pdf](https://politique.uqam.ca/upload/files/PDF/PDF-67-Governance_institutional_reform_state.pdf).

De toute une année, les écoles peuvent ne recevoir aucune visite des conseillers pédagogiques, parce que ces derniers manquent de moyens pour se déplacer, ou bien sont employés à d'autres tâches : par conséquent, les maîtres sont livrés à eux-mêmes, l'Etat n'exerce plus de contrôle sur la qualité de l'enseignement, ni sur les programmes effectivement enseignés. Contrôle du personnel ? Oui, le représentant de l'Etat (sous-préfet ou préfet) vise les autorisations d'absence et ordres de mission : une activité bureaucratique assurément nécessaire, mais certainement insuffisante. Car évidemment ni la présence du personnel, ni son absence justifiée, ne garantissent la qualité de l'enseignement dispensé. L'Etat est donc absent au niveau communal de l'enseignement, où pourtant il paie un personnel désormais très nombreux: il a abandonné son rôle d'impulsion et de tutelle, avec les résultats qu'on sait et sur lesquels nous aurons à revenir<sup>5</sup>.

Dans le chapitre que Monique Bertrand consacre à la sécurisation foncière, de très nombreuses observations montrent la déliquescence de l'Etat, qui a pourtant conservé le principe de la propriété du sol<sup>6</sup>. Un seul indice, incontestable : en ville, l'Etat n'a plus le monopole de la violence, ce qui se traduit sur le terrain par des démolitions organisées par les particuliers avec la bienveillance, sinon la complicité plus ou moins passive, des représentants de l'Etat. Chacun se souvient de la définition de l'Etat par le monopole de l'usage de la violence au service de l'intérêt commun. Comment va-t-on donc définir aujourd'hui l'Etat au Mali, si ce moyen de privilégier l'intérêt commun lui a échappé ? Monique Bertrand n'est pas seule à faire cette observation : Youssouf Karembe décrit avec précision un cas similaire qui a mobilisé la jeunesse de la Commune VI de Bamako contre un commerçant et ses vigiles privés. Mais bien

<sup>5</sup> *Ce que nos enfants savent lire et calculer* : Rapport annuel d'évaluation des apprentissages scolaires par la société civile au Mali, *Bèkunko 2013*, mars 2014, 62 p.

<sup>6</sup> Plus précisément, la loi n°02-008 du 12 février 2002 conserve la logique domaniale héritée de la colonisation : dans ce contexte, les droits coutumiers, tout en étant explicitement mentionnés et reconnus, ne peuvent accéder à une reconnaissance juridique que par la procédure de l'immatriculation. Cependant, le décret qui devait préciser les modalités d'application de cette loi n'a jamais été promulgué (cf. [http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese\\_Numero3.pdf](http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/Note-de-synthese_Numero3.pdf)). Le processus de définition d'une politique foncière adaptée aux problèmes actuels a été lancé par la loi d'orientation agricole de 2006, mais n'a pas encore abouti.

d'autres exemples illustrent cette tendance. Et donc, alors que les municipalités portaient, dans l'inspiration et aux premiers temps de la décentralisation, un principe d'autonomie (à la fois politique, moral, et budgétaire), elles sont devenues en moins d'une génération la voie d'amplification et de transmission des demandes particulières de leurs habitants influents et des plaintes de leurs électeurs ; les mairies se mettent entièrement au service des intérêts privés parce que les élections se gagnent par ce moyen, mais aussi parce qu'elles ne peuvent en rien compter sur l'Etat, qui a par exemple abandonné ses fonctions en matière d'immatriculation, de viabilisation, de bornage, etc... L'auteur en vient à expliquer que, avec le pluralisme politique, « l'espoir de maîtrise foncière lié à la décentralisation se brise devant le fait accompli », qu'il soit à l'initiative d'un particulier ou d'un agent public. En conséquence, l'Etat n'a même plus le monopole de la légitimité sur le domaine national, et il n'est même plus central dans la captation et la distribution des rentes, du fait d'un défaut général de coordination publique.

Suivons encore Monique Bertrand un peu plus loin dans sa démonstration. Aussi incroyable que cela puisse paraître à un observateur étranger, elle relève que l'Assemblée Nationale n'est pas le lieu du débat. Et de fait, on doit se demander comment fonctionne l'Etat, quelle peut être la légitimité du pouvoir d'Etat dans un pays où l'Assemblée nationale peut passer des semaines à élire son bureau, mais ne discute pas des questions essentielles pour la population, vote les yeux fermés tous les textes que le gouvernement lui présente, y compris éventuellement un code de la famille que le Président n'osera pas signer et publier, et qu'elle-même défera quelques mois plus tard sous la pression des contestataires ? Manifestement, il ne suffisait pas de changer de constitution, d'instaurer le multipartisme et la liberté de la presse, ce qui a été fait en 1991, pour entrer du jour au lendemain dans une pratique politique démocratique. La déliquescence de l'Etat, la perte de légitimité dont il souffre aujourd'hui, sont la conséquence de comportements qui ont été inculqués à la population par trente ans de dictature après deux générations sous la loi coloniale : il eût fallu une conviction forte et une détermination inflexible au sommet de l'Etat, ce qui a totalement fait défaut dès le tournant du siècle.

Et voilà ce que nous expliquent Mahamadou Diawara d'un côté, Shaka Bagayogo et Tieman Coulibaly de l'autre : plus de vingt ans

après l'instauration de la démocratie et de la liberté de la presse, les opinions politiques ne s'expriment pas volontiers dans les discussions entre les citoyens. Mamadou Diawara, qui a participé pendant des années, à la base, aux discussions d'une sorte de *grin*<sup>7</sup>, relève que personne n'ose exprimer son opinion politique devant un groupe de connaissances qu'il fréquente pourtant régulièrement ; et tel se justifie d'ailleurs en invoquant l'islam, qui interdit tout ce qui pourrait diviser la communauté des croyants ; de sorte que, en fin de compte, dans ce groupe pourtant assez divers par sa composition socioprofessionnelle, alors même qu'au fil des mois la discussion sur l'actualité politique s'est structurée, a gagné en qualité d'argumentation, et notamment en généralité, la crise ne recevra pas une interprétation politique. Shaka Bagayogo et Tieman Coulibaly, enquêtant à Didiéni, remarquent eux aussi que les jeunes (et il s'agit plutôt de jeunes adultes que de jeunes au sens courant dans les pays du Nord) « préfèrent se taire plutôt que de dévoiler leurs opinions. » Qu'est donc la démocratie sans l'expression des opinions de chacun, et sans la participation de chacun à la décision ?

Faut-il encore invoquer l'héritage des dictatures ? Faut-il tenir pour nulle et non avenue la libération de la parole et de la presse, acquis pourtant unanimement reconnus de la révolution de 1991 ? Il faut donc admettre que de la liberté à l'exercice effectif de la liberté il y a un grand pas : les dictatures laissent une trace durable dans les esprits, dans la culture de la prudence et de la soumission, une culture qui est renforcée par la religion. Et donc il apparaît que, comme dans le cas de l'accès au foncier, les Maliens ne se conçoivent pas comme membres d'une société, dans laquelle et pour laquelle ils pourraient agir au bénéfice de tous et de chacun, mais bien comme autant d'individus dominés par un système où chacun ne doit en rien s'exposer, et surtout en ne participant pas au débat sur la gestion des problèmes collectifs, mais seulement penser à s'accommoder ou à protéger son relatif bien-être ou son petit avantage en recourant à tout arrangement susceptible de sauvegarder son intérêt personnel, et même son intérêt personnel à court terme.

---

<sup>7</sup> Le *grin*, comme on le lira dans le chapitre de Shaka Bagayogo, est un groupe de personnes, de la même génération, qui ont l'habitude de se retrouver tous les jours ou presque en un endroit déterminé (la cour d'une concession familiale, ou une boutique, etc.) pour boire du thé et surtout échanger des nouvelles, des informations, des opinions.

Dans ses accès de fierté, l'Etat demande qu'on le respecte ; de même, certains fonctionnaires parlant au nom de « l'administration » revendiquent à temps et à contretemps plus de considération et plus de pouvoir, voire le rôle d'acteur principal<sup>8</sup>. Youssouf Karembé décrit la façon dont les gendarmes envisagent leurs relations avec l'association des jeunes de Bandiagara et les arguties que développe leur commandant lorsque les jeunes démasquent avant lui les agents de l'Energie du Mali qui volaient le carburant de leur centrale électrique, un trafic qui aurait dû attirer depuis longtemps l'attention de la gendarmerie tant la rumeur était insistante.

En réalité, au niveau local comme au niveau national, l'administration, comme les élus, n'est pas prête à assumer la confrontation des intérêts, et à arbitrer clairement entre les intérêts (donnant satisfaction à certains et négligeant les prétentions des autres). L'administration ne sert plus désormais qu'à nourrir ses agents et à couvrir leurs innombrables petits trafics, avec ce résultat terrible dans l'opinion : « la population ne croit pas que le chef de la centrale électrique est là pour assurer le service public, ni que les gendarmes sont là pour protéger la population. » Mais chacun connaît d'autres exemples, à l'état civil, à la justice, à l'école, à l'urbanisme, aux eaux et forêts, à la police, à la douane, etc...

Pire encore, n'importe quel groupe, en se présentant comme victime, peut exiger et obtenir une audience municipale et même ministérielle, à la suite d'une agitation volontiers orchestrée par de bonnes âmes étrangères. C'est ainsi qu'à Paris les grèves d'enseignants sont présentées comme annonçant une mobilisation générale, naissante mais prometteuse, de toutes les victimes du régime<sup>9</sup>, alors que ce groupe est à l'évidence parmi les privilégiés, s'il veut bien considérer la situation de l'immense majorité de ses concitoyens ; comme on l'observe dans beaucoup d'autres domaines de la revendication,

---

<sup>8</sup> On lira plus loin, à propos du centenaire de la reconstruction de la mosquée de Djenné, la réaction du Président Amadou Toumani Touré (couramment désigné par ses initiales : ATT) rapportée par un membre de la délégation qui était allée à Bamako solliciter des financements : « ATT a appris cela par la rumeur [...] s'est étonné de voir que les Djennenkés puissent organiser ce centenaire sans que le gouvernement soit dedans. ATT a dit de stopper ».

<sup>9</sup> Voir par exemple Françoise Wasservogel : intervention à la Fondation Gabriel Péri, à Paris, le 4 octobre 2014, <http://youtu.be/IT231LVwPZA> ou <http://www.maliweb.net/video/va-mali-1ere-partie-580372.html>.

il suffit aux nantis de se faire passer pour victimes pour parvenir à augmenter encore leurs avantages, Monique Bertrand le montre parfaitement dans le domaine qu'elle étudie.

Mais vingt ans après la révolution de 1991 le débat démocratique, qui conduit à des prises de décisions suivies d'effets, n'existe ni au niveau communal, ni au niveau régional, ni au niveau national. La faiblesse des taux de participation aux élections montre le désintérêt des électeurs pour la caricature de démocratie qu'on leur propose : chacun sait que ce n'est pas par des règles impersonnelles dictées par de dignes et honorables représentants du peuple qu'il réglera ses propres problèmes, mais par des arrangements « par la petite porte » avec ceux qui disposent d'une parcelle de pouvoir.

Pieds d'argile ! On comprend pourquoi l'Etat s'est effondré comme un château de cartes, et on comprend le discrédit général qui s'est abattu sur toute la classe politique. Au lieu de mobiliser l'opinion en faveur d'une ambition nationale, l'Etat a pris l'habitude d'acheter le soutien de notables locaux souvent peu honorables lorsqu'il ne les créait pas de toutes pièces. Du temps de l'UDPM<sup>10</sup> déjà, on entrait en même temps en politique et en affaires, parce que les affaires louches garantissaient la fidélité politique ; rien n'a changé depuis. Et l'administration, au service du pouvoir, comme il se doit, guidée par des dirigeants politiques de cet acabit, protège les petites affaires de ses agents.

Colosse ? Oui, néanmoins, parce qu'une armée d'agents publics a un intérêt vital à ce que certaines attributions de l'Etat soient activées : leurs rémunérations en dépendent, et avec elles leurs emplois et leurs occasions de monnayer leurs services. Et les bailleurs contribuent à entretenir la bureaucratie, si peu efficace qu'elle soit à leurs yeux, en lui confiant la gestion de l'aide, ce qui, dans le cas du Mali constitue un vrai pactole. Aussi le secteur public, avec environ 200.000 emplois en 2010 a-t-il une taille double de celle du secteur privé ; c'est que, on veut souvent l'oublier en parlant à temps et à contretemps de l'ajustement structurel, le secteur public a doublé

---

<sup>10</sup> L'UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien) était le parti unique de la période de dictature (1968-1991) ouverte par le coup d'Etat de Moussa Traoré contre le régime socialiste de Modibo Keita.

ses effectifs entre 2004 et 2010<sup>11</sup>. On reviendra sur ce sujet à propos de la décentralisation.

Bref, à la place de l'Etat promouvant l'intérêt général, s'est mis en place un système dans lequel seuls comptent les intérêts particuliers défendus en mobilisant des relations de proximité, un système qu'on peut dire neuronal, inspiré par le modèle de la famille, beaucoup plus complexe que les représentations courantes que l'on se fait d'une société démocratique.

## Le modèle de la famille

Toute personne qui a vécu au Mali sait que les termes de parenté s'appliquent très largement en dehors des liens biologiques. Un jeune pourra dire : « j'appelle *tonton* tous les amis de mon père », et il le fera ; les personnes originaires du même village auront entre elles des obligations quasi-familiales (par exemple celles qui habitent en ville auront l'obligation de recevoir celles qui viennent du village, que ce soit pour un court séjour ou pour des études ou des soins). Le modèle de la famille est donc étendu très largement, et englobe par exemple les condisciples, entre lesquels s'établissent des relations de quasi-fraternité, avec les obligations qui en découlent (par exemple prendre en charge, à la ville, les enfants d'un condisciple reparti au village ou isolé dans une petite bourgade). L'une des caractéristiques essentielles du modèle de la famille est celle qui donne aux aînés des droits sur (et en principe des obligations envers) les cadets. Et l'un des développements, évident et considérable, de ce modèle dans la société est le clientélisme.

Il y a trente ans déjà que Shaka Bagayogo rappelait l'emploi courant de l'expression « fils béni » : « Dans la mesure où la sanction sociale d'une carrière réussie par quelque individu au sein des appareils d'Etat, est aussi formulée au moyen d'appréciation de la morale filiale *dubabuden* (i.e. enfant béni), la retenue et la probité ne semblent pas être de mise »<sup>12</sup>. Il avait précisé dans un texte antérieur : « Il s'ensuit

<sup>11</sup> Cosme Z. Vodonou, Siriki Zanga Coulibaly, Eric Ramilison : Promouvoir une croissance accélérée, durable, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus au Mali : Quels leviers ? (Document de synthèse) AFRISTAT, août 2013, p. 29, accessible à l'adresse [http://www.afristat.org/contenu/doc\\_travail\\_experts/rapport\\_synthese\\_v1\\_Grease\\_aout2013vf.pdf](http://www.afristat.org/contenu/doc_travail_experts/rapport_synthese_v1_Grease_aout2013vf.pdf).

<sup>12</sup> Shaka Bagayogo : Lieux et théorie du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent, *Cahiers des Sciences Humaines*, ORSTOM, 1989, 4, p. 445-460 (p. 457).

une nouvelle restructuration des familles autour de ces enfants prodiges que sont les tenants de l'Etat, faisant ainsi de leur réussite individuelle le pivot d'une stratégie collective de promotion et de prestige familial. »<sup>13</sup> Cela reste vrai, et en outre, aujourd'hui comme hier, aujourd'hui plus qu'hier probablement, on ne trouve pas un emploi sans appui (comme le rappellent les jeunes interrogés par Christophe Daum).

Le modèle de la famille a naturellement été transposé dans l'entreprise. Dans un pays où moins de 10 % des actifs se déclarent salariés<sup>14</sup>, et où les grandes entreprises elles-mêmes ne font un contrat de travail qu'à un noyau de leurs salariés (30 % à la Comatex par exemple, comme l'a observé Françoise Bourdarias), l'entreprise est un aîné qui emploiera les dépendants de ses dirigeants et, de proche en proche, ceux qui auront été recommandés et seront entrés dans une relation de clientèle (de dette). Pourtant, comme l'a montré cet auteur, l'entreprise peut jouer un rôle libérateur par rapport aux dépendances qui caractérisent la situation des cadets dans leur famille : et cela par le simple fait que l'entreprise paie un salaire, dont le salarié dispose à sa guise, alors que le produit du travail à la campagne appartient au chef de famille qui le distribue selon son bon vouloir.

L'extension du modèle familial concerne aussi la vie politique. On ne peut pas ne pas être frappé d'étonnement, lorsqu'on lit le chapitre rédigé par Youssouf Karembe, par le fait que l'entrée dans la vie politique dépend toujours, lorsqu'on enquête à la base, d'une incitation familiale ou d'une invitation venue du voisinage le plus proche : c'est parce qu'un oncle, un père, un frère, un logeur, et éventuellement un voisin, milite –ou même a seulement assisté à une réunion organisée par un parti– que l'un de ses proches va suivre. On peut penser que c'est là une conséquence du fait que les partis ne se distinguent aucunement par des orientations idéologiques ou des programmes : ils ne sont, eux aussi, que des clientèles. Mais dans ces conditions l'engagement politique n'est qu'une activité sociale

---

<sup>13</sup> Shaka Bagayogo, L'Etat au Mali, représentation, autonomie et mode de fonctionnement, p. 91-122 in Emmanuel Terray (sous la direction de) : *L'Etat contemporain en Afrique*, L'Harmattan, 1987 (p. 112).

<sup>14</sup> Premiers résultats de l'Enquête Emploi permanente auprès des ménages 2010, cités par Françoise Bourdarias, *art. cit.* p. 72.

comme une autre : établir et entretenir une relation est plus important que tout, plus important en particulier que le motif qui a permis de la créer, plus important que les activités qui en découleront. L'entrée dans un parti n'est pas très différente de l'entrée dans un *grin*, les réunions seront appréciées pour les relations qu'elles permettent de créer et d'entretenir : pour militer, pour développer une réflexion et des convictions politiques, il faut tout autre chose.

En outre, l'entrée dans la vie politique, pour des jeunes, se heurte d'abord à la détestable réputation du personnel politique dans l'opinion, et sur ce point les constatations de Shaka Bagayogo et Tieman Coulibaly comme celles de Youssouf Karembé sont réellement inquiétantes. Comme le rapporte ce dernier, aux yeux des jeunes auprès desquels il a enquêté, les politiciens ne pensent qu'à leur intérêt personnel, ils font des promesses pour être élus, mais c'est pour les oublier aussitôt après, et ils n'hésitent pas à corrompre les jeunes, ou les femmes d'un chef traditionnel, ou les agents de l'administration, pour favoriser une opération immobilière. Shaka Bagayogo et Tieman Coulibaly montrent les politiciens occupés à corrompre les candidats d'une liste adverse, ou à corrompre des musiciens dont une chanson évoque trop clairement leurs turpitudes. On se souvient des observations rapportées de son côté par Françoise Bourdarias : « dans les zones rurales les plus éloignées des centres administratifs, les salariés intermittents des chantiers et les autorités coutumières mettent en scène un territoire villageois dominé par un pouvoir lointain, invisible, dont ils ne sauraient reconnaître la légitimité. « Il faut payer l'impôt, on est obligé, mais ces gens-là, les préfets, politiciens et consorts, on ne veut pas les voir, ils ne viennent pas nous voir non plus, on s'en fout, tu peux écrire ça, on signe ! » déclarait un chef de village de la région de Kéniéba, lors d'une réunion de grévistes. »<sup>15</sup> Des opinions de ce genre sont très largement répandues dans la population, et corroborées par des faits innombrables comme le montre la lecture de la presse parmi d'autres témoignages. Entrer en politique, ce n'est donc pas jouer tout naturellement son rôle de citoyen, c'est le quitter pour passer du côté du pouvoir !

Il faut aussi, pour les jeunes, surmonter les rôles subalternes qui leur seront donnés dans les partis politiques. Youssouf Karembé

---

<sup>15</sup> F. Bourdarias, *art. cit.* p. 78.

décrit les jeunes mobilisés, moyennant T-shirts, bons d'essence, parfois motos, pour animer la campagne électorale, et même pour remplir les dernières places sur les listes de candidats. Mais il montre parfaitement que leurs chances d'être élus sont insignifiantes s'ils ont travaillé pour un parti d'implantation nationale, et elles sont tout aussi faibles s'ils ont choisi de soutenir un petit parti local. Dans le parti comme dans la famille, les jeunes n'ont aucune influence sur les décisions qui seront prises, et ils doivent supporter des anciens qui leur font sentir qu'ils disposent du droit d'aînesse et quelle est son étendue.

Faut-il alors s'étonner que, comme on peut le lire encore sous la plume de Youssouf Karambé, le président du bureau national des jeunes d'un parti national déclare avec cynisme : « moi, je ne fais rien si cela ne me profite pas personnellement » : et évidemment la boucle est bouclée, un aîné comprendra où est le défaut de la cuirasse, il mouillera le jeune président dans une affaire malhonnête, et désormais le tiendra sous sa coupe. Le modèle de la famille, avec ses asymétries liées au droit d'aînesse, conduit à la corruption. Dans un ouvrage précédent, Amadou Keita, qu'on lira à nouveau ici, a déjà signalé que la corruption est désormais réinterprétée en termes de valeurs sociétales traditionnelles comme *balimaya* (la fraternité), *niogodème* (entraide) ou *djiguitoungoun* (fournir un soutien, un espoir)<sup>16</sup>.

C'est en opposition au modèle de la famille, et à ses relations asymétriques, si l'on en croit Shaka Bagayogo, que se constituent les *grins*, où on peut parler, où on sera écouté, où on échangera entre égaux, où l'on se tiendra dans « l'ailleurs des pouvoirs » (voir la dernière partie de son chapitre dans cet ouvrage). L'expérience d'Anne Doquet auprès de *grins* de jeunes filles, tant à Bamako qu'à Siby, est un peu différente. Certes les jeunes filles qui se retrouvent dans des *grins*, y développent des relations, y échangent sur beaucoup de sujets, et Anne Doquet a donc cru qu'elle pourrait y observer comment s'élaborerait une réflexion collective sur les nouvelles normes de comportements qui se manifestent notamment dans le domaine des relations entre les jeunes filles et les hommes. Cette démarche ressemble à celle de Mahamadou Diawara, qui a pu observer dans

---

<sup>16</sup> Amadou Keita, in Doulaye Konaté (sous la direction de) : *Le Mali entre doutes et espoirs*, Editions Tombouctou, Bamako, 2013 (p. 148).

un *grin* les progrès au fil des mois de la discussion politique. Mais ici, déception ! Le *grin* repose bien sur des relations volontairement entretenues, au gré des contraintes et attachements de ses membres ; pourtant les échanges sont à ce point parasités, non seulement dans le cas présent par la présence d'une étrangère, mais surtout par les rapports de défiance et de pouvoir qui se font jour entre les jeunes filles elles-mêmes, concurrentes dans la course au « bon mariage », que les discussions véritables restent extrêmement rares, courtes, superficielles. Au total l'espoir d'y voir se dérouler un processus collectif d'élaboration de nouvelles normes sociales adaptées à la situation objective dans laquelle se trouvent aujourd'hui les jeunes femmes (délitement de l'autorité parentale, retard de l'âge au mariage, généralisation de la liberté de choix mutuel des époux, chômage des jeunes hommes...) a été déçu. Même ce cadre choisi de relations amicales entre personnes aussi égales qu'on peut le souhaiter est rapidement marqué par l'asymétrie, la méfiance, etc. Nulle part n'apparaissent, sur le sujet particulièrement délicat, il est vrai, des relations entre garçons et filles, la libre discussion entre égaux, suivie éventuellement d'une décision qui pourrait lier les participants en société.

On peut penser que le recours persistant à ce modèle de famille sert à conjurer la violence latente, toujours prête à se déchaîner, tant dans le cadre familial que dans celui des relations de travail, et aussi bien sur le plan politique comme l'ont montré certains aspects des manifestations qui ont eu lieu en 2012 comme en 1991, et déjà dans les années 1970<sup>17</sup>. Shaka Bagayogo avait déjà relevé à quel point, sous l'apparence d'une parfaite urbanité, la violence est partout présente dans la société, entre les hommes, tant au sein de la famille que pour l'accès au pouvoir politique. Il avait rappelé ce que la notion de pouvoir en vigueur en pays *mandé* doit à l'effondrement de l'empire *son-ghai*, et au surgissement, dans une période de trouble et de recomposition sociale, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un pouvoir né de la ruine de la civilisation, un pouvoir brutal venu de la brousse et de ceux, les

---

<sup>17</sup> Aux procès politiques et aux bagnes de l'ère du « grand républicain » général Moussa Traoré, époque sur laquelle on dispose maintenant de témoignages nombreux et atroces, a succédé hélas l'article 320 (« qui consiste à brûler vif quelqu'un avec un litre d'essence à 300 francs et une boîte d'allumettes à 20 francs », cf. <http://www.journaldumali.com/article.php?aid=3303> ), et plus récemment la sinistre caserne de Kati et ses fosses communes, mais aussi la mobilisation de nervis par les politiciens partisans de la junte (notamment pour attaquer le Président par interim, qui fut laissé pour mort).

chasseurs, qui ont commerce avec la nature sauvage et avec les puissances occultes qui y règnent<sup>18</sup>. Il observe aujourd'hui que la violence a conquis des espaces qu'elle n'atteignait pas il y a trois décennies : les machettes et armes blanches sont dans les facultés, témoignant d'« une dérive mafieuse créée, entretenue et avivée par la corruption à laquelle recourent sans vergogne les institutions ». Il faut lire aussi ce que Yada Kassogué écrit de la violence qui a prévalu tout récemment en pays dogon lorsque les vieux ont décidé de contrôler l'émigration féminine, et de la violence à laquelle aujourd'hui encore peuvent être soumises les jeunes femmes dans leurs belles-familles. Comment oublier aussi ce que les jeunes filles interrogées par Anne Doquet disent de l'avenir qui les attend dans le mariage ? Elles savent qu'elles seront battues, l'une d'elles espère seulement qu'elle ne sera pas « battue avec un bâton comme un âne » ; elles savent que leurs maris se soumettront à cette opinion publique selon laquelle une bonne entente entre époux est signe de faiblesse risible, et même méprisable, de la part de l'homme. De la violence entre les hommes, la vie politique donne tous les jours des exemples, même au moment où l'unité nationale a le plus grand besoin de se réaffirmer<sup>19</sup>.

Le recours au modèle de la famille aide aussi à masquer la violence dans les relations de travail. Il s'applique même aux « mauvais patrons » comme le signale Françoise Bourdarias, mais il n'empêchera pas qu'une grève soit suivie de nombreux licenciements. Et c'est ce même modèle de la famille qui produit à terme, et souterrainement, la crise sociale, en masquant la corruption qui gangrène les rapports sociaux, en maquillant les irrégularités de l'accès à l'emploi public et privé, en remplaçant progressivement les valeurs élémentaires de compétence et d'efficacité par des « arrangements à la malienne » qui ne font qu'affirmer et perpétuer des rapports d'inégalité enfermant les pauvres dans la pauvreté et la dépendance pendant que les puissants admirés, loués, flattés, s'enrichissent.

Les matériaux que cet ouvrage offre à la réflexion la conduiront probablement vers des questions plus générales du plus grand

<sup>18</sup> Shaka Bagayogo : *Lieux et théorie...*, *op. cit.*

<sup>19</sup> Un seul exemple de violence verbale, la réponse de Boubacar Touré, Premier Secrétaire à la Communication du Bureau Politique National du RPM, aux interventions de l'opposition parlementaire, sous le titre « IBK, un an après : Le Mali, notre seul agenda », *Journal 22 Septembre*, 4 septembre 2014, accessible à l'adresse <http://www.malijet.com/actualite-politique-au-mali/110988-ibk-un-an-apres-le-mali-notre-seul-agenda.html>.

intérêt. L'une d'elles consisterait à se demander si la généralisation du modèle de la famille ne serait pas la réponse d'une société dangereusement éprouvée et menacée dans sa survie même. Car l'histoire longue du Mali a été des plus mouvementées, avant même la période de colonisation, et lui a donné l'occasion d'expérimenter de multiples modèles d'organisation sociale. Une autre question tient au contexte de globalisation dans lequel le Mali est, lui aussi, inéluctablement plongé aujourd'hui, sans l'avoir choisi : le modèle de la famille lui permettra-t-il de s'insérer à armes égales dans la compétition entre multinationales, Etats de grande taille ou Etats regroupés en unions ou zones de libre-échange ?

Cela dit, de quelque côté qu'on se tourne au Mali, le modèle de la famille, avec ses relations asymétriques, semble aujourd'hui s'imposer. N'est-ce pas le contexte dans lequel il serait possible de comprendre l'attrait pour les emplois salariés, et spécialement pour les emplois publics ?

### **L'horizon de l'emploi salarié, et si possible public**

Plusieurs contributions mettent en lumière la prégnance d'un modèle de l'emploi salarié comme l'horizon visé par tous ceux qui cherchent un travail. Il ne s'agit pas de développer une activité qui vous nourrira en préservant votre indépendance, il s'agit de se caser dans un emploi salarié, et pour beaucoup dans un emploi public. Il semble que cette attirance pour le « travail de Blanc » soit ancienne, puisque Isaïe Dougnon la décrivait déjà chez les riziculteurs transférés à l'Office du Niger, qui appréciaient l'aspect technique des tâches nouvelles, et aussi la régularité de la rémunération<sup>20</sup>. Mais Christophe Daum observe apparemment le même phénomène chez les jeunes de la région de Kayes : les études doivent déboucher sur un emploi salarié : les jeunes se voient bibliothécaire, enseignant, mais pas artisan, profession libérale ou entrepreneur.

C'est une variante de cette attirance qui est évoquée par beaucoup d'études relatives à l'éducation : celles qui expliquent que la désaffection des élèves et des familles pour l'éducation vient de ce que la scolarité n'aboutit plus à garantir un emploi dans l'administration,

---

<sup>20</sup> Isaïe Dougnon : *Travail de Blanc, travail de Noir: La migration des paysans dogons vers l'Office du Niger et au Ghana (1910–1980)*, Paris, Khartala, 2007.

avec la sécurité que cela représente et les avantages indirects considérables auxquels cela donne droit, compte tenu en particulier du climat de corruption généralisée qui règne dans l'administration.

Il faut certainement faire une place, dans l'interprétation de ces réactions, à l'acculturation au modèle colonial. L'administration coloniale a formé les cadres dont elle avait besoin, et pas seulement dans les médersas, plus encore dans de rares collèges et dans l'école des cadres de Gorée, à partir d'une sélection très rigoureuse qui donnait accès à des emplois bien rémunérés et prestigieux. Le Mali indépendant ne disposait que d'un nombre très limité de diplômés, et son premier souci a été de former les cadres de son administration : ce fut l'objet de la réforme scolaire de 1962, l'une des plus hardies en Afrique. Que cette réforme n'ait pas tenu toutes ses promesses est une chose, mais il reste que ceux qui ont bénéficié de cette formation accédaient à des postes donnant à la fois du pouvoir et une garantie de rémunération, toujours facile à compléter par des activités parallèles, qu'elles soient licites ou non. Faut-il rappeler que le nombre des agents de l'Etat (fonctionnaires et conventionnaires) a été multiplié par 5 entre 1961 et 1987, et que, au milieu des années 1980, le salaire moyen des fonctionnaires du Mali représentait plus de 10 fois le produit national brut par tête du pays<sup>21</sup> ? Faut-il rappeler que les fonctionnaires maliens se plaignaient déjà, alors, du niveau de leurs rémunérations, alors qu'à la même époque le salaire moyen des fonctionnaires de l'administration centrale dans les pays d'Asie à faible revenu (Bangladesh, Pakistan, Laos, Sri Lanka...), pays comparables au Mali en termes de produit par tête, était environ deux fois ce dernier<sup>22</sup> ?

Le Mali a donc adopté dès son indépendance une organisation administrative lourde et coûteuse, qu'il a complétée par un secteur public de production qui fournissait lui aussi des emplois hautement protégés. De ce secteur, Françoise Bourdarias a pu écrire, après avoir

---

<sup>21</sup> J. Brunet-Jailly : L'ajustement macro-économique et le secteur de la santé au Mali, pp. 219-248 in *Environnement macro-économique et santé*, AUFELF-UREF, ESTEM, OMS, 1995, accessible à l'adresse [http://www.bibliotheque.auf.org/doc\\_num.php?explnum\\_id=622](http://www.bibliotheque.auf.org/doc_num.php?explnum_id=622).

<sup>22</sup> Banque Mondiale, 1989, *L'Afrique sub-saharienne, de la crise à la croissance durable, étude de prospective à long terme*, p. 32.

enquête auprès d'anciens salariés « compressés »<sup>23</sup> : « Les entreprises du secteur public organisé sous le gouvernement de Modibo Keita semblent avoir permis l'émergence d'une élite ouvrière stable, bénéficiant de protections sociales et d'un salaire relativement élevé. [...]. Les salariés n'étaient pas seulement protégés par l'État-patron qui leur assurait un certain nombre de droits sociaux. De par la position qu'ils occupaient dans des secteurs économiques stratégiques, ils étaient « au service du public » qui bénéficiait de leur travail et de leurs compétences professionnelles. Les salaires perçus et la sécurité sont alors présentés comme une contrepartie de l'utilité sociale reconnue aux salariés, qui leur assurait par ailleurs un certain prestige aux yeux de la population. Les ouvriers du secteur public sont alors perçus comme des agents du pouvoir de l'État dont ils dépendaient et qui leur déléguait une partie de ses fonctions. »<sup>24</sup> La cohésion entre l'administration, le personnel des entreprises publiques et le parti est alors parfaitement assurée. Jean-Loup Amselle avait de son côté décrit la collusion entre le personnel politique et les commerçants (qui se sont introduits dans les grandes entreprises à la faveur du démantèlement du secteur public) pendant les trois premières décennies de l'indépendance<sup>25</sup>.

Pourtant, ce système fera assez rapidement la preuve de son incapacité à supporter la concurrence, mais il sera défendu, préservé, conservé aussi longtemps que possible au nom de l'indépendance nationale et sous la pression des salariés qui en bénéficiaient. Et lorsqu'il sera progressivement démantelé, sur injonction insistante et pressante de la Banque Mondiale, il sera remplacé par l'intervention massive des projets, avec leurs structures administratives propres, et par l'invasion des organisations non gouvernementales. Toutes ces institutions pratiquaient des salaires qui se comparaient avantageusement avec ceux de la fonction publique et mettaient leurs agents « dans les conditions ». Mais ces politiques néolibérales ont fait disparaître toute idée de l'État, cet État que chacun semble regretter aujourd'hui, et qu'il faut reconstruire sur des bases solides.

---

<sup>23</sup> Comprendre : licenciés.

<sup>24</sup> Françoise Bourdarias : Constructions de l'expérience salariale au Mali, le contrat de travail et la resocialisation de l'État, *Revue Tiers Monde*, 2014, n°2, p. 71-87. (p. 83-84).

<sup>25</sup> Jean-Loup Amselle : Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali, *Politique Africaine*, 1987, n° 26, p. 63-72.

Il faut dire que, pour les salariés, les perspectives alternatives à l'emploi public, telles qu'elles ont été offertes par la stratégie de développement financée par les bailleurs, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, ne sont guère attrayantes, comme le montre le chapitre de C. Mainguy *et alii*, consacré aux résultats qu'obtiennent sur le terrain les paysans travaillant sur les grands projets dans la zone cotonnière d'un côté, dans le delta central du Niger de l'autre. Les résultats de la culture du coton ont été très affectés à la fois par les cours mondiaux, dont on sait qu'ils sont artificiellement bas du fait des subventions dont bénéficient en particulier les producteurs américains, et par la détermination farouche de la Banque Mondiale<sup>26</sup>, ivre de libéralisation à tout prix, à casser la CMDT<sup>27</sup> qui, malgré ses défauts, avait du développement une conception globale (produire du coton, produire des vivres, éduquer, soigner, équiper, etc.). Malgré la résistance opiniâtre du gouvernement du Mali, la CMDT a été démembrée en 2010, mais de nombreuses activités avaient été abandonnées depuis 2000, entraînant un évident affaiblissement du secteur, ne serait-ce que du fait de la réaction provoquée par ces réformes chez les cotonculteurs (notamment une grève des semis en 2002). Ce que nos auteurs montrent concerne la période récente : entre 2003 et 2010, les revenus globaux de leur échantillon de cotonculteurs ont diminué de 31 % (et les revenus du coton eux-mêmes de 64 %).

Il en va de même dans le delta central du Niger : ici aussi les producteurs semblent ne faire face à leurs besoins qu'en désinvestissant ou en recourant au crédit ; la majorité des familles de producteurs souffrent de grandes difficultés alimentaires pendant les périodes de soudure. Ni le groupe de ceux qui ont la pêche pour activité principale (et la culture du riz flottant comme activité secondaire) ni le groupe de

---

<sup>26</sup> Pour Isaline Bergamaschi, cette obstination de la Banque Mondiale et du FMI à désarticuler la CMDT est, avec l'obstination de la France à obtenir des « accords de réadmission » pour les sans-papiers qu'elle expulserait, et avec l'obstination de divers pays en particulier nordiques à obtenir la modification du code de la famille constituant ensemble la responsabilité des bailleurs dans le déclenchement de la crise de 2012. Cf. Isaline Bergamaschi : *The fall of a 'donor darling': the role of aid in Mali's crisis*, *The Journal of Modern African Studies*, Volume 52, Issue 03, September 2014, pp 347-378.

<sup>27</sup> CMDT : Compagnie Malienne pour le Développement du Textile a été créée en 1974, pour succéder à la Compagnie française pour le développement des fibres textiles ; société d'économie mixte, elle a été chargée de gérer l'ensemble de la filière cotonnière, de la production à la commercialisation.

ceux qui ont la riziculture comme activité principale ne parviennent pas à dégager de leur production une capacité d'investissement à partir de laquelle pourrait s'amorcer un développement.

Ainsi, il faut bien admettre que les financements en faveur de l'agriculture et de la pêche, dont on fait grand cas, auraient mérité une sérieuse évaluation : ils ont été d'une part très modestes par rapport à ce qui eût été nécessaire pour entraîner une dynamique de développement, et d'autre part mal orientés vers des activités inadaptées au contexte. Par exemple, la riziculture irriguée en maîtrise complète de l'eau, installée à grands frais autour de Mopti, et permettant la culture de contre-saison, n'a pas donné les résultats escomptés, elle est « anecdotique » car elle exige trop de travail, trop de connaissances de la part des riziculteurs, trop de matériel (motopompes)... De même les infrastructures portuaires construites pour le transport du poisson sont rapidement apparues sur-dimensionnées.

Il est sûr que certaines propositions implicites des auteurs appelleraient une discussion plus approfondie. Tout départ en migration est-il vraiment signe de pauvreté intolérable ? D'autres contributions de cet ouvrage montreront que la migration est aussi, ici ou là, une tradition valorisée, et aussi une façon d'échapper à un statut de cadet. Tout recours au crédit est-il mauvais signe ? On emprunte plus facilement si la perspective d'avoir à rembourser n'est pas absolument certaine ; et l'utilisation du crédit importe au premier chef ; il faudrait aborder ces aspects avant de conclure. Plus généralement, devrait-on viser l'autosuffisance en céréales chez ceux dont l'activité principale est la pêche ? Ce serait s'affranchir d'un « déterminisme ethnico-professionnel » dont les auteurs sont pourtant bien conscients. Pourtant, il est vrai, on ne peut échapper à leur démonstration principale que si les emplois dans l'agriculture et la pêche, même dans les conditions créées par les « projets », mettent les producteurs à l'abri de la disette, outre du fait qu'il faut vivre « en brousse », et que les travaux des champs sont physiquement plus pénibles et socialement moins gratifiants que l'activité administrative. On comprend donc bien l'intérêt pour les emplois salariés, et notamment publics.

Or, si l'objectif de chacun est d'accéder à ce genre de poste, cet accès est, comme par hasard, conditionné à la possibilité que l'on peut avoir de recourir à des relations bien placées. L'administration dispose

de ce fait d'un puissant moyen de se renforcer, et elle ne s'en prive pas. Les relations priment sur les compétences<sup>28</sup> et sur les résultats, et les conditions de recrutement, par exemple dans l'enseignement malien, sont notoirement laxistes<sup>29</sup>.

Mais il faut bien voir où conduit ce type de modèle. L'héritage socialiste du Mali lui a permis de construire une administration obèse, qui s'est développée dans les périodes suivantes en utilisant les privilèges exorbitants qui lui étaient accordés ; les fonctionnaires et autres agents du secteur public sont seuls fortement syndiqués et défendent leurs avantages en utilisant le vocabulaire de l'exploitation, comme s'ils luttaient contre un patron capitaliste. En réalité l'administration est devenue un vaste système de redistribution, au profit de ses agents, et elle a complètement abandonné sa mission d'intérêt général et, avec cet objectif-alibi d'« être au service du peuple », toute notion d'efficacité. L'enseignement supérieur est un exemple parfaitement démonstratif, et particulièrement attristant, de cette situation : on y trouve aujourd'hui une majorité d'enseignants qui n'ont pas le minimum de qualification voulue (plus de la moitié n'a qu'une simple maîtrise ou un DEA)<sup>30</sup>, et cette majorité a réussi à obtenir, par la grève à répétition sur trois décennies, des carrières qui se terminent au même niveau que celles des professeurs<sup>31</sup> formés à l'ancienne, titulaires de doctorats, auteurs d'abon-

<sup>28</sup> En 2012, le Ministre de la fonction publique a découvert que sur les 21.139 contractuels de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales (7000 pour la fonction publique de l'Etat et 14.139 pour les collectivités territoriales), 2000 avaient été recrutés en présentant de faux diplômes ; il a annulé les nominations de 145 d'entre eux, affectés essentiellement à la douane, à l'enseignement et au Trésor ; mais les tribunaux ont trouvé une argutie juridique pour couvrir les faus-saires.

<sup>29</sup> Depuis le tournant des années 2000, les enseignants du primaire sont pour les trois quart formés en 45 jours dans le cadre de la « stratégie alternative de recrutement du personnel enseignant » (SARPE) ; et les enseignants du supérieur peuvent se coopter en évitant, par l'organisation de concours nationaux, de se soumettre aux évaluations des jurys africains du CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur), créé précisément pour relever le niveau des recrutements.

<sup>30</sup> Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, *Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali, 7-9 avril 2014, Rapport Général*, p. 26.

<sup>31</sup> Idem, p. 28, où la comparaison est faite avec la grille toute différente en vigueur au Sénégal.

dantes publications scientifiques ; une fois qu'on est dans le système, il n'y a plus aucune incitation à travailler, il suffit donc d'y entrer et de se laisser vieillir. Par ailleurs, alors que les bourses et trousseaux représentent en 2013 le tiers du budget alloué par l'Etat à l'enseignement supérieur (plus que les salaires et heures supplémentaires qui, ensemble, ne dépassent pas 22 %) <sup>32</sup>, une étude récente de la Banque Mondiale a montré que ces aides bénéficient aux familles aisées au lieu de se concentrer sur les bons étudiants issus de familles pauvres <sup>33</sup>. Il s'agit donc bien, là aussi, de redistribution sans considération des résultats, et de redistribution au profit des privilégiés.

Une autre façon de voir où conduit ce type de modèle consiste à tenter de vérifier statistiquement à qui il profite, avec les instruments les plus rigoureux dont on peut disposer. Une étude relativement récente se proposait de répondre, en utilisant les meilleures méthodes statistiques, à la question de savoir si la croissance au Mali avait été favorable aux pauvres. Cependant, les données disponibles pour répondre à cette question sont remarquablement rares au Mali, et difficiles à comparer : seules les enquêtes de la fin des années 1990 et du début des années 2000 sont utilisables ; elles permettent toutefois d'examiner les inégalités non seulement en matière de revenu, mais aussi en matière de santé et d'éducation. Après toutes les précautions d'usage, les auteurs arrivent à la conclusion que toutes les analyses convergent pour confirmer l'idée « d'une croissance qui aurait profité aux plus riches, et notamment aux plus riches urbains. Le creusement des inégalités en termes d'éducation, notamment, risque d'entraîner la pérennisation d'un phénomène d'aggravation des inégalités de revenu. » <sup>34</sup>

Ce cercle vicieux de l'enrichissement inégalitaire a probablement été l'un des facteurs ayant conduit le Mali à la profonde crise sociale qui

<sup>32</sup> Idem p. 67 et p. 55 ; en 2008 les bourses et trousseaux atteignaient 56 % du budget, cf. Primature, Comité d'organisation du Forum National sur l'éducation, *Rapport général du Forum national sur l'éducation, 30 et 31 Octobre – 1er et 2 Novembre 2008*, (p. 14-15).

<sup>33</sup> Banque Mondiale : *Le système éducatif malien, Analyse sectorielle pour une amélioration de la qualité et de l'efficacité du système*, 2010 (p. 19, p. 53) ; voir aussi J. Brunet-Jailly : *Des « remèdes de cheval » pour tenter de sauver l'enseignement supérieur au Mali*, Communication à la Concertation Nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Mali, Bamako, 7-9 avril 2014 (p. 10).

<sup>34</sup> Isabel Günther, Mohamed Ali Marouani, Marc Raffinot, *La croissance pro-pauvre au Mali*, Agence française de Développement, 2007 (p. 55).

s'est révélée en 2012. Pourtant de grands espoirs avaient été mis dans la décentralisation et dans la démocratisation, dont on attendait que le pouvoir, à divers niveaux de l'organisation territoriale, revienne aux élus choisis par les populations directement concernées. Qu'en est-il ?

## Décentralisation et démocratie

Le Mali s'est fait une grande réputation sur la scène internationale par sa décentralisation et son accès à la démocratie après deux décennies de régimes à parti unique. La décentralisation a entraîné non seulement un redécoupage administratif du territoire, pour lequel la population a été consultée, mais aussi une redistribution des compétences administratives. Les communes ont rapidement été dotées de compétences étendues, notamment en matière de gestion foncière et de services publics (état civil, éducation, santé...). Il faut bien admettre que les contributions de cet ouvrage sur ce sujet fournissent un tableau terriblement décevant de l'expérience malienne en la matière.

Après avoir rappelé les apparences du « modèle de démocratisation » que fut le Mali, à travers la succession d'élections libres, le pluralisme politique et l'absence de changements constitutionnels visant à modifier les règles du jeu (une stratégie risquée, pourtant adoptée par beaucoup de pays alentour), et souligné que ce modèle n'abusait pas que les bailleurs et observateurs étrangers, les Maliens s'en étant progressivement éloignés, Amadou Keïta, Stéphanie Lima et Céline Thiriout procèdent à un « inventaire critique d'une crise multiforme ». Derrière la vitrine démocratique, l'Etat malien était en réalité extrêmement fragile et si le « bon élève » s'était engagé hardiment dans un véritable processus de décentralisation, les auteurs se demandent si l'Etat s'est dissous parce que la décentralisation s'est arrêtée à mi-parcours, ou bien parce qu'elle a capté « toute l'attention ». A vrai dire, cette dernière éventualité ne semble pas correspondre à beaucoup de faits d'observation. La décentralisation a cependant permis l'expression d'une certaine vitalité des organisations de la société civile<sup>35</sup>, dont l'action est étudiée dans ses rapports avec les politiques

<sup>35</sup> Sur ce sujet, mais à propos de Bamako seulement, voir la synthèse passionnante de Johanna Siméant : *Contester au Mali, formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Karthala, 2014.

publiques, dans le domaine de l'environnement en particulier. Mais il faut y regarder de beaucoup plus près, et le présent ouvrage fournit des exemples précis et parfaitement documentés.

On savait déjà que les marchés du bois n'ont pas fonctionné comme on l'attendait. Evidemment, l'Etat restait propriétaire des massifs, mais leur exploitation était confiée aux communautés. Hélas, en 1995, comme le signale une thèse entièrement consacrée au sujet, « sur 120 marchés évalués, aucun ne fonctionnait suivant les règles attribuées : la surveillance des massifs est ineffective, les documents de gestion ont disparu, les quotas ne sont pas respectés, la vente de bois se fait en dehors du marché, etc. ». Il apparaît cependant à l'auteur, à cette époque, que « l'élan induit par le transfert de gestion, a eu un impact déterminant sur l'émergence des acteurs ruraux dans une filière d'approvisionnement en bois-énergie alors dominée par l'administration forestière et les commerçants urbains. »<sup>36</sup> Il faut savoir que, si les textes de 1996 donnent aux collectivités territoriales de nouvelles responsabilités en matière de gestion des massifs, les recettes correspondantes (issues des permis de coupe et de défriche délivrés par l'Etat) n'ont pas suivi, car l'administration, dans ce domaine comme dans les autres, a sciemment saboté la mise en œuvre de la décentralisation : « la clé de répartition entre région, cercle et commune n'a jamais été clairement définie et les services forestiers font preuve de la plus grande opacité sur leurs rentrées fiscales, de sorte qu'actuellement il est pratiquement impossible de savoir quel est le montant auquel les communes pourraient avoir droit. »<sup>37</sup> En outre, il apparaît que le taux de recouvrement de ces taxes ne dépasse pas 7 %.

L'apport spécifique de notre ouvrage sur ce point consiste à insister non pas tant sur la défaillance des services de l'Etat, qui a été bien décrite dans des travaux antérieurs, mais sur l'incapacité des communautés à respecter les engagements qu'elles prennent, et à faire appliquer les règles qu'elles posent elles-mêmes. Les analyses minutieuses de Mamy Soumaré et Baba Coulibaly, fondées sur une méthode de recherche-action, leur permettent d'observer que « les

---

<sup>36</sup> Laurent Gazull, *Le bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Bamako, une approche par un modèle d'interaction spatiale*, thèse pour le doctorat en géographie, Université de Paris 7, février 2009, accessible à l'adresse [http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/67/04/73/PDF/These\\_LG\\_Finale\\_100211\\_.pdf](http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/67/04/73/PDF/These_LG_Finale_100211_.pdf), p. 129.

<sup>37</sup> Gazull, *idem* p. 132.

exploitants [...] coupent du bois autour de leur habitation ou de leur champ, en dehors des massifs forestiers définis et acceptés par tous et de façon collective comme zone de coupe. »<sup>38</sup> Mais ils montrent aussi que la situation est encore beaucoup plus grave en ce qui concerne les droits d'usage du sol : « La responsabilisation des communautés à la base a contribué à une monétarisation de plus en plus courante des ressources forestières et du foncier », le nombre de cessions augmentant considérablement (dans un village situé sur la route de Ségou, à une centaine de km de Bamako, il a été multiplié par 50 entre 2000 et 2010), et le prix moyen aussi. Ils concluent nettement : « c'est la logique des intérêts individuels qui a pris le dessus sur la gestion collective qui défend les intérêts de toute la communauté. »

Une autre contribution du présent ouvrage, celle de Tiéman Coulibaly<sup>39</sup>, permet de comprendre un peu mieux ce qui se passe : dans certains villages, ce sont les familles des fondateurs qui se sont transformées en courtiers, intervenant entre les acquéreurs venus de Bamako et les propriétaires de terres dans le village. « Ces héritiers des fondateurs du village ont commencé par vendre d'abord les terres non cultivables, ensuite leurs propres champs avant de s'attaquer aux champs que leurs ancêtres avaient donnés aux autochtones [...] : « Mon père vit dans ce village depuis 1969, bien avant ma naissance. Il avait un champ de plus de 5 hectares que les fondateurs du village lui avaient donné. Les héritiers des familles fondatrices ont repris et vendu le champ de notre père. Ces héritiers, qui ont vendu le champ de mon père, n'étaient même pas nés quand mon père cultivait ces terres situées à 200 mètres de l'école. Ils vendent sans même t'informer. Et si tu les surprends dans ton champ, ils disent qu'ils vont le vendre parce que c'est pour leurs pères. »<sup>40</sup> L'auteur laisse entrevoir ce à quoi conduit cette évolution : une classe de paysans sans terre.

Un autre chapitre du présent ouvrage montre la faillite totale de la gestion de l'éducation par les collectivités locales. D'après les descriptions de Kadari Traoré, sur lesquelles il faut revenir, les

---

<sup>38</sup> Mamy Soumaré, Baba Coulibaly : Gestion décentralisée des ressources naturelles dans les Communes rurales de Siby et de Zan Coulibaly, les limites d'une responsabilisation des acteurs locaux.

<sup>39</sup> Tiéman Coulibaly : Décentralisation et émancipation des nouveaux cadets sociaux à Marka Coundo.

<sup>40</sup> Comprendre : cela appartient à leurs pères.

écoles ne sont en fait soumises à aucune tutelle : les conseillers du Centre d'animation pédagogique qui devraient l'assurer ne se montrent jamais, le représentant de l'Etat se borne à signer des autorisations d'absence, et en pratique il n'y a plus aucune structure organisationnelle capable de mener une stratégie éducative. A lire les textes, il y a pléthore d'interfaces, de structures d'orientation, ou de coordination, mais rien ne fonctionne. Il en va de même en matière d'investissement : sur le papier, les communes ont des compétences, mais en pratique l'Etat négocie par-dessus leur tête, ou dans leur dos, tant avec les bailleurs qu'avec les ONG. Les comités de gestion scolaire ne fonctionnent que si une ONG est là pour les aider, les associations de parents d'élèves ressassent de vieilles rancœurs nées de l'intervention politique. Il est vrai que le personnel communal est très peu qualifié, mais le tableau est franchement affligeant.

À lire tous ces exemples, on doit évidemment se demander comment la société a pu implorer jusqu'à ce point d'anéantissement. Alors que leur environnement a changé considérablement, en particulier par l'enrichissement des villes maliennes et par la diffusion mondiale de modèles de consommation ostentatoire, les paysans du Mali n'ont reçu, ni de l'école ni par d'autres voies, ni avant ni depuis l'indépendance, les moyens intellectuels et les connaissances objectives qui leur permettraient de se situer dans le nouveau contexte. Faut-il rappeler que, dans l'ensemble du pays, 67 % de la population n'a reçu aucune éducation (75 % en milieu rural, 41 % en milieu urbain) ?<sup>41</sup> La maîtrise des opérations élémentaires de calcul arithmétique, le maniement des grands nombres (comme le prix proposé pour un bien foncier), la capacité à prévoir, la capacité à ordonner les informations reçues, tout cela leur fait défaut. Et à l'exemple des fonctionnaires, ils attendent désormais tout de l'Etat. Quant aux élus et fonctionnaires des collectivités locales, ils sont tout aussi démunis intellectuellement.

L'une des priorités, aujourd'hui comme il y a cinquante ans, au Mali ne serait-elle pas l'alphabétisation fonctionnelle massive de la population, et l'entraînement à mobiliser ses propres forces et connaissances ? Deux exemples, pris à l'extérieur du Mali, l'un il y a un

---

<sup>41</sup> RGPH 2009, Analyse des résultats définitifs, thème 2, Etat et structure de la population, p. 67, accessible à l'adresse [http://instat.gov.ml/documentation/Rapport\\_Etat\\_Structure\\_VF.pdf](http://instat.gov.ml/documentation/Rapport_Etat_Structure_VF.pdf).

peu plus d'un siècle, l'autre plus récent, aideront à voir la gravité de la situation où l'ignorance et l'irresponsabilité ruinent toute notion d'intérêt général et conduisent à liquider toutes ses ressources sans se soucier du lendemain.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un village des Hautes Alpes où les parents étaient massivement illettrés et les enfants à peine alphabétisés (c'était le début de l'école publique gratuite et obligatoire de Jules Ferry), et où la famine sévissait chaque année dans les familles, les hommes avaient pris l'habitude de se réunir chaque dimanche, au bistrot, en face de l'église, pour décider des solutions à apporter aux problèmes du village : par exemple amendes contre ceux qui auraient lâché leur bétail dans un champ cultivé, ou corvées pour la réparation de tel ou tel chemin, ou démarches à faire pour obtenir des contributions au financement d'une église, bref de tout sujet d'intérêt collectif. Et ces décisions étaient exécutées ?<sup>42</sup> Pourquoi n'a-t-on pas vu se généraliser des comportements similaires au Mali depuis cinquante ans ?

En plein XX<sup>e</sup> siècle, une petite communauté religieuse soufie repoussée dans une région particulièrement menacée par la désertification (l'oasis de Boumdeïd en Mauritanie) a réussi à survivre, à retarder la désertification, et à atteindre des conditions de vie qui, assurément frustes, permettaient néanmoins de consacrer un temps important aux activités proprement religieuses et culturelles, ciment de ce modèle réduit de société<sup>43</sup>. Ce genre de modèle était-il inadaptable au Mali ?

Comme le suggèrent ces derniers alinéas, la religion peut accompagner une démocratisation qui donnerait aux citoyens leur pleine responsabilité dans la gestion de leurs affaires en ce bas monde, ou elle peut au contraire faire prévaloir l'idée que l'important est ailleurs, sous la conduite de dirigeants religieux qui en savent assez pour donner les instructions à suivre dans tous les domaines. Que signifie dans cette perspective la patrimonialisation de la religion, visiblement en cours au Mali ?

---

<sup>42</sup> Madeleine Martin-Burle : *Maître Albert et les Faranchins, Chronique d'une communauté de montagne*, Presses Universitaires de Grenoble, 1991.

<sup>43</sup> Jean-Bernard Sugier, Philippe Lassale : *Rituels et développement, ou le jardin du soufi*, L'Harmattan, Paris, 1996.

## Religion et patrimonialisation

Dès la phase préparatoire du projet Mali contemporain, parmi les nombreuses interrogations, sur les sujets éminemment importants pour le devenir du Mali et qui restaient peu documentés, étaient apparues les questions de la place et du rôle du fait religieux dans l'évolution des sociétés maliennes, notamment ceux de l'islam, du fait de son historicité et de sa prégnance dans toutes les sphères de la vie de ce pays. Les différents chapitres qui ont abordé ce thème dans le présent ouvrage contribuent sans aucun doute au renouvellement des connaissances sur ces questions mais ouvrent aussi de nouvelles perspectives de recherches sur le thème du religieux, et notamment de l'Islam.

En effet, si la génération des anthropologues mondains qui, au XX<sup>e</sup> siècle, organisaient des conférences à Paris pour trouver le financement de leurs lointaines expéditions, et soignaient la fréquentation des autorités coloniales dont ils avaient besoin, a consacré de grands efforts à décrire des religions aussi étranges que nombreuses, et si elle a laissé à quelques militaires ou administrateurs coloniaux le soin de s'intéresser à l'islam, on a pu prétendre que cet intérêt tenté par l'exotisme a longtemps détourné les anthropologues africanistes des questions d'actualité dans les territoires, puis les pays, qu'ils fréquentaient assidûment.

Le contexte du début des années 2000 a cependant donné une actualité nouvelle à l'intérêt pour les religions, et ce livre en porte la marque. Le renouvellement vient de ce que l'islam est aujourd'hui au cœur des préoccupations, parce que les progrès de certaines influences et troupes rangées sous une bannière islamique se sont affirmés sur le plan international comme un danger considérable pour l'Occident depuis le 11 septembre 2001, relayé par une vigoureuse efflorescence djihadiste en divers points du globe, et notamment en Afrique. Mais là encore, le risque était de confondre le spectaculaire, ou le danger immédiat, avec les tendances lourdes d'une évolution des fondements identitaires des sociétés africaines.

Il faut relever que depuis les années 1980, et à quelques rares exceptions près<sup>44</sup>, les chercheurs maliens ont été très peu présents sur ce thème des religions, et de l'islam en particulier, dont l'intérêt est pourtant considérable pour comprendre l'actualité en tenant compte du passé, et pour la formulation d'hypothèses relatives à l'avenir au regard des lames de fond qui animent la sphère religieuse. Cette prudence, ce silence, mériteraient d'être analysés : en eux-mêmes ils nous apprendraient quelque chose sur la place de l'islam dans la société malienne. Cela dit, les termes clés qui ressortent des chapitres traitant de ce thème dans l'ouvrage sont *patrimoine*, *mémoire*, *tradition*, *modernité* et *diversité*, autant de concepts qui désignent des réalités dont l'imbrication fonde la complexité qui caractérise toutes les sociétés humaines, notamment celles qui connaissent de profondes mutations, comme c'est le cas au Mali.

L'un des traits évidents de la situation actuelle de l'islam au Mali est en effet la patrimonialisation dont il fait l'objet, et qui procède de différentes stratégies visant à renforcer son ancrage dans l'espace public, lesquelles font appel à la mémoire (voire aux mémoires), notamment à celle des « villes de l'islam ». C'est sous ce prisme qu'est analysée la patrimonialisation qui s'inscrit dans l'espace urbain des villes comme Djenné, Tombouctou, Nioro, et qui se réalise aussi à travers les pèlerinages et autres célébrations notamment celles du *Maouloud*. Au cours de ces célébrations, la mémoire est constamment convoquée par les différents acteurs (ou entrepreneurs religieux) pour « restituer la tradition », à vrai dire une tradition dont la réinvention permanente vise à légitimer les différentes démarches concurrentes qui constituent aujourd'hui l'offre religieuse au Mali et en Afrique de l'ouest. En effet, face à la faillite du politique, l'espace public religieux qui s'affirme depuis les années 1990 à 2000 se caractérise, comme le relève Gilles Holder,

---

<sup>44</sup> A notre connaissance les dernières études de sciences sociales consacrées par des chercheurs maliens à l'islam dans les années 1980 sont d'une part celles de Bintou Sanankoua dans le prolongement de sa thèse sur la Dina d'Hamdallahi (Bintou Sanankoua : *Un empire peul au XIX<sup>e</sup> siècle*, Editions Karthala-ACCT. Paris. 1990 ; voir aussi Bintou Sanankoua et Louis Brenner, *L'Enseignement islamique au Mali*, Bamako: Jamana, 1991) ; d'autre part ceux de Drissa Diakité ("La dynamique sociale des mouvements confessionnels : Tendances et enjeux majeurs pour le développement du Mali." In *Étude Nationale Prospective Mali 2025*) et ceux de Mamadou Lamine Traoré ; en dehors de ceux des Maliens, il existe évidemment de nombreux travaux spécialisés fort intéressants sur l'Islam.

par une « compétition prosélyte » entre diverses associations (*jamat*) et voies (*turuq*) islamiques.

Les enjeux de mémoires autour des sites emblématiques (dans le cas de Nioro par exemple, minutieusement et lumineusement analysé par Moussa Sow) et de pratiques cérémonielles associées aux pèlerinages (le *Maouloud* de Djenné étudié par Gilles Holder et Emmanuelle Olivier) sont au cœur de cette entreprise de patrimonialisation, dans laquelle les différents acteurs se réfèrent régulièrement à la tradition, présentée comme ce qui a toujours prévalu depuis l'origine, et qui, à ce titre, doit rester, aujourd'hui et demain, jusqu'à la fin des temps, la seule référence en fait de pratiques religieuses. Le paradigme de la réinvention de la tradition, observé dans différents contextes culturels, outil heuristique déjà ancien dans les sciences sociales<sup>45</sup>, a malheureusement été ignoré par de nombreux chercheurs dès qu'il s'est agi de l'Afrique. C'est ainsi que l'on cherche toujours à opposer une Afrique traditionnelle, immuable, à celle qui, dite moderne, serait soumise aux changements (venus nécessairement de l'extérieur !).

Jean-Paul Colleyn a raison à ce sujet de relever que « l'opposition islam/ religions traditionnelles que l'on retrouve affirmée dans la littérature anthropologique ressort des influences d'un évolutionnisme dépassé »<sup>46</sup>. Dans les contributions qui sont consacrées au fait religieux, les différentes analyses des stratégies de patrimonialisation de l'islam s'attachent donc à l'examen de l'« état réel de la société », qui tient du « local mondialisé » pourrait-on dire. La question de fond est donc celle de savoir comment les Maliens construisent la modernité, leur modernité ; et de quelle modernité il agit ?

La centralité de la question de la définition de l'identité nationale apparaît étroitement liée à cette quête de la modernité que cherche à incarner l'islam, face à l'« Etat failli ». Cet Etat, qui cependant ne s'avoue pas vaincu, s'investit également dans la patrimonialisation, comme le montre l'exemple de la place qu'a prise le *Maouloud* au plan officiel. Selon G. Holder, cet Etat « s'érige en garant et même en promoteur d'une identité nationale refondée sur l'historicité

---

<sup>45</sup> Eric Hobsbawm et Terence Ranger, *L'invention de la tradition*, trad. par Christine Vivier, Paris, Éditions Amsterdam, 2006. L'ouvrage original a été publié en 1983.

<sup>46</sup> Voir aussi Jean-Paul Colleyn, *Les chemins de Nya. Culte de possession au Mali*, coll. « Anthropologie visuelle I », Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, Paris, 1988.

musulmane du pays »<sup>47</sup>. Le rôle du religieux dans la définition d'une identité culturelle malienne apparaît également dans l'analyse des chants religieux en pleine expansion (le genre *zkiri* ou *zikiri*), dont traitent Pierre Prud'homme et aussi Emmanuelle Olivier, mais aussi dans celle des chorégraphies du Ballet National qui, comme elles le montrent, s'est inspiré longtemps du répertoire des terroirs (dans le chapitre d'Elina Djebbari et Emmanuelle Olivier).

Au total les approches, proposées dans cet ouvrage, du religieux dans ses rapports avec l'espace public, notamment, et en particulier avec l'« Etat-nation » en construction, informent sur le rôle des mémoires dans le « vivre ensemble ». Les mémoires reflètent en effet les différentes identités qui sont souvent en lien avec des temporalités successives (mémoires antéislamiques, islamiques, coloniales, postcoloniales), lesquelles sont en réalité très imbriquées au-delà des oppositions et conflits circonstanciels. Comment construire une modernité pour le Mali au travers d'une indispensable articulation, à trouver, entre ces différentes mémoires souvent en concurrence ? Se pose en creux la question de la laïcité de l'Etat qui constitue, au regard de l'histoire et de la riche diversité du pays, un de ces points d'équilibre, délicat mais tout à fait fondamental : quelle laïcité pour le Mali ? et de quelles ressources l'Etat devrait-il disposer (y compris en termes de reconquête de sa propre légitimité) pour assurer le respect de cette laïcité au bénéfice du « vivre ensemble » ? Autant de questions que soulèvent ces chapitres, dont les auteurs ont par ailleurs développé les analyses plus en profondeur dans d'autres publications<sup>48</sup>.

Les analyses qu'on lira plus loin laissent cependant dans l'ombre une question qui présente un intérêt pour l'interprétation de leurs observations : est-il véritablement légitime de parler de ré-islamisation de la société au Mali ?

<sup>47</sup> Voir aussi, sous la direction du même auteur, *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009.

<sup>48</sup> Voir Gilles Holder et Moussa Sow (sous la direction de), *L'Afrique des laïcités*, Editions Tombouctou-IRD éditions, 2014.

## Réislamisation ?

Alors que ce terme est volontiers employé, la référence à laquelle on voudrait comparer la situation actuelle n'est pas définie, en tous cas pas dans cet ouvrage. Le plaidoyer de Jean-Paul Colleyn, adoptant le ton de celui qui sait qu'il n'est pas dans le courant majoritaire de sa profession, mais insistant sur la multiplicité, la diversité et le mélange syncrétique des pratiques religieuses, apporte manifestement le premier élément de la question à poser : à quoi répond cette nouvelle visibilité de l'islam ? Suffit-il que la religion paraisse plus visible dans l'espace public pour qu'on puisse parler de réislamisation ?

Car, par ailleurs, les exemples à propos desquels le terme est utilisé ne paraissent pas forcément convaincants. Le contexte du Mali des dernières décennies doit être rappelé, car il a sa place dans l'interprétation des faits observés. Il est possible que le Mali ait vécu pendant quelques générations, un siècle environ, en pensant qu'un pouvoir fort (colonial d'abord, national ensuite) apporterait les bienfaits de la modernité, l'amélioration du niveau de vie, la généralisation de l'éducation, la démocratisation, fondements d'un nouveau vivre-ensemble. Mais il a fallu déchanter, le pouvoir fort n'a pas évité la succession des catastrophes qui ont pour nom sécheresse, pauvreté, chômage, illettrisme, tout en permettant à une minorité de dirigeants et de commerçants de s'enrichir de façon insolente<sup>49</sup>. La démocratisation, dont on a pu attendre aussi une forme de modernisation, parce qu'elle aurait pu impliquer que les choix stratégiques soient pris en charge par la population elle-même, a été sabotée : les partis et les élus ont corrompu le système en faisant de l'achat des voix et de la distribution des maroquins les seules étapes de la vie politique. Quelques contributions de ce livre montrent à quel point les jeunes adultes, si on les écoute, sont dégoûtés par la gouvernance du pays, depuis le village jusqu'au niveau national.

Dans ce contexte d'immense déception, évidemment portée à son paroxysme par les événements de l'année 2012, il est évident que chacun, pour ne pas sombrer dans le désespoir, cherchera en qui placer sa confiance, et donc que toute personnalité capable

---

<sup>49</sup> On n'en est pas encore au classement Forbes des fortunes du Mali, mais de premières listes sont publiées, cf. <http://maliactu.net/exclusivite-les-23-personnes-les-plus-riches-du-mali-en-2014/>.

d'inspirer ce sentiment de confiance sera écoutée et se constituera une large clientèle de fidèles. C'est en fait le personnel politique qui a, le premier éprouvé ce besoin, et qui a donné le ton et l'exemple. A aucune période de son histoire, les dirigeants politiques du Mali n'ont pu ignorer le fait religieux musulman, donc les chefs religieux : ils leur ont toujours rendu des visites solennelles, dont la presse se faisait largement l'écho. Mais il est bien probable que, dans les années qui ont précédé (et sans doute préparé, en sourdine) la crise gravissime des années 2012-2013, le pouvoir politique, sentant vaciller ses bases comme jamais auparavant, a pensé trouver un appui du côté des milieux musulmans, qu'il pouvait intéresser par divers types d'avantages, en espérant les mobiliser à son profit. Est-il donc si surprenant que, dans ce contexte, les anniversaires de la naissance et du baptême du prophète (le *Maouloud*) soient décrétés fêtes légales au Mali ? Voilà qui ne nous apprend pas grand-chose sur la société : tout au plus sur les arrangements des gens de pouvoir pour conserver leur bien le plus précieux. Ne doit-on pas comprendre encore, en lisant le chapitre de Gilles Holder et Emmanuelle Olivier, que l'une des évolutions importantes du *Maouloud* de Djenné se soit produite au moment de l'affirmation du pouvoir de Moussa Traore, à qui le marabout Bia Bia avait fait allégeance ? Que le pouvoir politique utilise le pouvoir religieux, n'en doutons pas ! Que cela signifie réislamisation de la société ne paraît pas, pour autant, établi par cet exemple.

Le *zikiri*, ce genre de chant religieux qui s'est considérablement développé au Mali à partir des années 1970, mais surtout depuis 1990, est-il un signe probant de réislamisation ? Ce qui frappe au contraire, tant dans le chapitre de Pierre Prud'homme que dans celui d'Elina Djebbari et Emmanuelle Olivier, c'est que ce genre échappe presque immédiatement à ses origines : depuis 2000, il « sort des *zawiya* pour se produire dans les salles de concert et de sport, les cinémas, les rues, les fêtes familiales », alors que par ailleurs, du fait de sa diffusion sur les médias modernes, il n'a plus rien à voir, au moins dans ses expressions les plus largement diffusées, avec les objectifs de prédication dont il pouvait être investi à l'origine <sup>50</sup> ; Emmanuelle

---

<sup>50</sup> Le *zikiri* pourrait suggérer une comparaison avec le genre *qawwali* qui a tant contribué à la diffusion de l'islam de l'Iran et de l'Afghanistan vers l'Inde et le Pakistan, cf. Adam Nayyar, *Origin and History of the Qawwali*, Lok Virsa Research Centre, Islamabad. 1988.

Olivier explique même de façon très précise comment il devient un produit typiquement malien (en cultivant un « son bambara »), pour se distinguer sur les ondes des *zikiri* nigériens, des airs sénégalais et d'autres styles de la *world music*. Que, dans certaines circonstances, il puisse marquer des célébrations religieuses, et s'accompagner alors du respect de toutes les marques extérieures de la religiosité (séparation des genres, respect strict des horaires des prières, tenues d'usage dans la tradition musulmane locale) n'est pas contesté, mais ne permet pas de parler de réislamisation de la société. Il se pourrait que la société trouve à se distraire en puisant dans un patrimoine culturel lié à l'islam mais aux liens très distendus avec la religion elle-même : cela suffirait aux politiques.

Moins convaincant encore est l'exemple du ballet national. Faut-il s'étonner que le ballet national d'un pays laïc, un ballet produisant des spectacles destinés aux visiteurs étrangers et aux tournées à l'étranger, n'ait pas puisé dans la culture islamique ? Les tenants d'un islam rigoriste (puisque c'est à cela que renvoie implicitement la notion de réislamisation) n'ont-ils pas un mépris souverain pour ce type de manifestation artistique ? Et lorsque le ballet national est concurrencé par de petites troupes privées, qui vont éventuellement inclure dans leurs chorégraphies quelques pas inspirés de rites musulmans (les ablutions par exemple), faut-il y voir un développement enfin heureux, et la reconnaissance enfin acquise d'un patrimoine national auquel tous les arts peuvent s'abreuver, témoignant de la réislamisation de la société ? Là encore, c'est ignorer le rejet de toute manifestation artistique de ce type par les autorités de l'islam. Il est bien plus probable que les initiatives de ce genre, provenant d'artistes qui n'ont pas grand-chose à attendre des milieux religieux, soient de leur part l'affirmation d'une interprétation purement profane –purement chorégraphique– de gestes que les croyants chargent de foi. Ou alors ce serait une islamisation sans foi islamique, à l'égal de cette islamisation par la violence qui a été imposée au Nord par les djihadistes ? Quoi qu'il en soit, cet emprunt n'a, semble-t-il, entraîné aucune réaction dans les milieux musulmans, attitude qui contraste avec celle des pratiquants du *komo*, dont on apprend qu'ils ont interdit au Ballet national d'utiliser les pas de leurs danses. Faut-il voir dans cette différence d'attitude face à des tentatives de « détournement profane » des gestes sacrés, une indication sur la force relative –ou simplement une illustration de la différence de postures des adeptes– des deux religions que

Jean-Louis Triaud qualifiait toutes deux déjà de traditionnelles il y a deux décennies ?

Il est vrai qu'on peut citer un fait susceptible de constituer un contre-exemple, un fait qui a d'ailleurs déjà été évoqué plus haut, mais sur lequel il convient de revenir. Après trois ou quatre décennies d'effort de scolarisation, après trois décennies de liberté de la presse et de la parole, Mahamadou Diawara enquête auprès de jeunes, dont certains sont diplômés et employés, et d'autres chômeurs ou acculés aux « petits boulots », des jeunes dont on nous dit que, au fil des mois, leur capacité d'analyse politique a considérablement gagné en généralité et en rigueur. Il leur demande ce qu'ils pensent de la crise qui s'abat sur le pays en 2012. La réponse paraît unanime : « une malédiction divine infligée aux membres de l'ancien régime, dont le comportement traduisait l'abandon des valeurs religieuses, sociales et morales, un châtement divin. » La religion prend ici le pas sur toute autre explication, elle refoule et anéantit le raisonnement politique. Oui, voilà un exemple marquant, assurément. Mais le fait qu'il signale est-il nouveau, est-il le signe d'un renouveau ? Peut-on comparer cette réaction à celle de l'opinion en 1991 par exemple ? Hélas, non, car on ne connaît aucune étude comparable à cette date ! Par conséquent, cet exemple montre le poids de la religion dans l'interprétation que la population peut faire des faits sociaux, il ne prouve pas que ce poids soit plus grand aujourd'hui qu'il ne l'était hier. A vrai dire, s'agit-il même du poids de la religion, ou du poids d'une conception générale, très courante chez les gens ordinaires pour qui leur destin ne dépend pas d'eux, mais de puissances supposées gouverner l'univers en son entier ? Quoi qu'il en soit, on peut tout de même tirer de cet exemple un enseignement positif : le châtement s'abat sur les dignitaires et responsables de l'ancien régime, pas sur les jeunes qui s'expriment. Y aurait-il donc deux sociétés dans la société malienne, les gens du haut et les gens du bas ?

S'il y a du nouveau en matière de religion, il faut peut-être le voir du côté des gens du haut sur lesquels Sofian Al Karjously et ses co-auteurs, d'un côté, et Moussa Sow de l'autre, portent leurs regards. Le premier insiste sur l'ancienneté de l'islam au Mali et sur le considérable travail d'assimilation, de compréhension, d'interprétation, qui a été mené pendant des siècles dans ce pays, avec comme résultat un imposant patrimoine fait de diversité, d'échanges, d'approfondissements. Il insiste à plusieurs reprises sur le fait que « les manuscrits sont là », c'est-

à-dire que l'abondance des interprétations érudites d'un islam vécu, pensé, réfléchi, théorisé au Mali pendant des siècles est incontestable, prouvant la participation active de l'Afrique à l'édification de la pensée islamique<sup>51</sup>. Cet héritage est, il est vrai, insupportable pour les salafistes et wahhabites, et pour les puissances qui derrière eux organisent l'islam comme une entreprise commerciale, depuis le pèlerinage jusqu'à tous ses produits dérivés. « Les manuscrits sont là, et ils sont gênants pour les tenants d'un islam exclusivement arabe, et pour une conception de l'islam politique mondialisé qui dénie toute mémoire locale et qui ne supporte aucun écart aux règles hyper-normées que lui-même a définies ». Ce qui se passe au Mali, sur le plan religieux, doit donc être analysé en tenant compte des stratégies agressives des puissances islamiques qui, concurrentes dans leur conquête du pouvoir, ont entrepris d'étendre leur influence par le biais de la diffusion de leur conception de l'islam.

Moussa Sow, quant à lui, montre de façon très précise que ce qui se joue dans la revitalisation et la réorganisation de l'*ismu* et du *ziyara* à Nioro, dans leur adoption des nouveaux standards communicationnels, maliens et mondiaux, c'est leur capacité à affronter une montée en puissance, de plus en plus visible tant à Nioro qu'au plan national, des wahhabites et de l'*Ançar Dine*<sup>52</sup> de Cherif Ousmane Madani Haidara. La « néo-soufisation » en cours répond à une menace venue de l'extérieur, et dont les enjeux et la violence sont clairement apparents dans les conflits qui ruinent le Proche-Orient. Dans le prolongement de sa démonstration on pourra se demander quelle a pu être la part de l'intérêt à court terme et celle de l'inquiétude face à l'avenir dans la décision du cheikh de Nioro de soutenir ouvertement les putschistes, puis, lorsqu'ils eurent échoué, d'appeler à voter pour le candidat IBK<sup>53</sup>, l'actuel chef de l'État.

---

<sup>51</sup> Dans cette perspective, voir aussi notamment les travaux érudits de Tal Tamari, et par exemple, L'exégèse coranique (*tafsir*) en milieu mandingue : Rapport préliminaire sur une recherche en cours, *Islam et sociétés au sud du Sahara*, 10, 1996 (p. 43-79) ; et aussi A Bamana Commentary on Surat al-Waquica : a Linguistic and Stylistic Analysis, *Journal of Qur'anic Studies*, 15, 3, Numéro Spécial : Qur'anic Exegesis in African Languages, 2013 (p. 123-183).

<sup>52</sup> Cette organisation doit être distinguée du mouvement armé dirigé par Iyad Ag Ghali, qui sera évoqué plus loin.

<sup>53</sup> Depuis le début de sa carrière politique, Ibrahim Boubacar Keïta, aujourd'hui Président de la République, est désigné couramment par les trois initiales qui forment cet acronyme.

Des gens du haut et des gens du bas ? Pourquoi pas, en effet ? Dans l'article de Soufian Al Karjousli *et alii*, on remarque que l'islam tolérant qui est celui qu'on pratique au Mali est fondé sur un important travail de réflexion mené par des érudits capables de tenir compte et des textes et des réalités de la société dans laquelle ils vivaient. Nul doute que ces savants avaient pouvoir et autorité sur le peuple des croyants ; mais leur travail d'assimilation, d'appropriation, d'acculturation dans le contexte local évoque clairement ce qu'on appellerait volontiers islamisation. Pourtant, les auteurs constatent qu'il ne s'agit plus de cela aujourd'hui : il s'agit de se défendre contre « une stratégie de conquête sous la bannière d'un islam indissociable de l'arabité et des monarchies pétrolières. » Dans l'article de Moussa Sow, on retrouve le même genre de distinction entre les croyants qui participent aux grandes manifestations religieuses et les responsables qui, à la fois, rappellent la doctrine ou les règles, et regardent, peut-être avec une certaine anxiété, vers le contexte religieux du pays, profondément travaillé par des influences nouvelles, notamment wahhabites.

Ce qui apparaît donc, c'est que le domaine religieux n'échappe pas plus que le domaine politique à des stratégies dont la majorité de la population, lorsqu'elle réfléchit, se sent exclue. Et c'est donc finalement sans surprise qu'on lira sous la plume élégante et inventive de Shaka Bagayogo que les jeunes, auprès desquels il a une nouvelle fois enquêté, vivent dans « l'ailleurs du pouvoir, *l'ailleurs des pouvoirs* »<sup>54</sup> (nous soulignons). Faut-il donc parler de réislamisation de la société ? Où est l'islam ? L'islam auquel adhère la population ne se soucie pas de ces jeux de pouvoir, il est foi, piété, rites, convivialité. Et donc, si ce sont les jeux de pouvoir qui priment, il ne s'agit ni d'islam, ni d'islamisation, mais d'une stratégie de conquête, les auteurs l'écrivent, une stratégie de conquête d'aires d'influence par un activisme agressif à tous les niveaux de la société, sous la direction de maîtres et sponsors étrangers.

Mais, en même temps, le monde change : l'urbanisation croît, les migrations concernent de plus en plus de monde, la globalisation s'installe dans les faits.

---

<sup>54</sup> Shaka Bagayogo et Tieman Diarra, *Les jeunes et l'ailleurs du pouvoir au Mali*, plus loin dans cet ouvrage.

## Migrations, urbanisation, transferts

Dans un monde devenu en majorité urbain, l'Afrique sub-Saharienne reste l'une des régions du monde où le mode de vie rural et agricole reste prédominant mais où les taux d'urbanisation sont parmi les plus élevés (plus de 4% par an au cours de la période récente), en Afrique de l'Ouest notamment (4,5%) et au Mali tout particulièrement (5,5%)<sup>55</sup>. L'exode rural et les migrations internes et internationales y tiennent une grande place et participent à la diffusion de la « modernité » ainsi qu'aux transferts de revenus qui permettent peu ou prou un meilleur accès (sans être toujours certain) des populations pauvres à un niveau de vie plus décent et aux services mis en place par l'Etat. Dans un contexte comme celui du Mali, on comprend l'enjeu méthodologique que représente la définition de ce que l'on appelle « urbain » auquel on associe le développement par la croissance des activités non agricoles. C'est ainsi que Sandrine Mesplé-Somps *et alii*, plutôt que de s'en tenir aux définitions nationales des recensements généraux de population (agglomérations territorialement et administrativement délimitées de plus de 5.000 habitants, ou bien les 37 communes désignées comme urbaines par la loi sur la décentralisation), reconstruisent l'objet urbain sur la base des données disponibles au niveau le plus fin du découpage territorial, en le définissant par des critères de proximité (quartiers adjacents) et de densité (plus de 250 habitants/km<sup>2</sup>) et appliquent cette nouvelle définition aux trois derniers recensements de population : 1987, 1998 et 2009. Il s'ensuit la production de données originales qui montrent l'énorme écart entre Bamako (qui regroupe la moitié de la population urbaine totale) et la seconde ville du pays (Ségou) qui lui est 13 fois inférieure en nombre, écart qui n'a cessé de s'aggraver depuis les années 1960.

Bien que l'on eût aimé savoir si le mode de calcul original mis en œuvre avait modifié de façon déterminante la vision que l'on a de l'urbanisation dans un pays tel que le Mali, l'étude fait ressortir de

<sup>55</sup> Selon les perspectives d'urbanisation de la division de la Population des Nations Unies, la population urbaine en est venue à dépasser la population rurale au niveau mondial à partir de 2007. Voir United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs (2014), *World Urbanization Prospects : The 2014 Revision*, Tableau 2 : Percentage of Population at Mid-Year Residing in Urban Areas by Major Area, Region and Country, 1950-2050, et Tableau 6 : Average Annual Rate of Change of the Urban Population by Major Area, Region and Country, 1950-2050 (per cent).

nombreuses caractéristiques intéressantes : s'il n'y a pas lieu de s'étonner que 46,2% des résidents de Bamako en 2009 ne soient pas nés dans la capitale, il est à noter que la taille moyenne des ménages a tendance à augmenter avec la taille de la ville, ainsi que la proportion de membres de la famille élargie, ceci pouvant d'ailleurs expliquer cela.

Etudiant les transformations structurelles qui s'opèrent avec le processus d'urbanisation, les auteurs offrent en contrepoint une perspective sur les petites agglomérations du milieu rural, montrant ainsi une répartition bimodale (dans les grandes villes et dans le milieu rural) des activités manufacturières et artisanales ainsi que des emplois administratifs. Si cette dernière observation désigne un effet passé inaperçu (inattendu ?) de la politique de décentralisation, la première est moins surprenante qu'il y paraîtrait au premier abord. Les auteurs remarquent, après d'autres, que le processus d'urbanisation ne s'est pas accompagné du développement des activités non agricoles – autrement dit d'une industrialisation – qui caractérise habituellement la modernisation des économies. Il ne faut cependant pas oublier que, dans les pays d'Afrique sub-Saharienne à dominante rurale et à forte économie informelle, les activités non agricoles restent essentiellement localisées en milieu rural. On a trop souvent tendance à penser que l'économie informelle prospère en milieu urbain et avec l'urbanisation, mais en Afrique sahélienne, où la pluriactivité est largement de règle en milieu rural, l'économie informelle qui est à dominante urbaine, tertiaire et masculine si l'on s'en tient aux seules activités principales, devient à dominante rurale, manufacturière et féminine lorsqu'on y adjoint les activités secondaires (celles des agriculteurs en particulier)<sup>56</sup>. Il existe donc traditionnellement des formes d'activités de transformation des produits agricoles et alimentaires que l'on ne peut, bien entendu, assimiler à une forme d'industrialisation et qui ont vocation à rester à proximité des lieux de production de la matière première : c'est

---

<sup>56</sup> Pour une analyse de ce phénomène dans un contexte proche de celui du Mali, voir : Jacques Charmes, Pluri-activité des salariés et pluri-activité des agriculteurs. Deux exemples de mesure et d'estimation : Italie et Burkina-Faso, in : Montagné-Villette S. ed. (1991), *Espaces et travail clandestins*, Masson (p. 25-32), accessible à l'adresse [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_31-32/34539.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_31-32/34539.pdf) ; des estimations similaires pourraient être obtenues à partir des résultats de l'Enquête Permanente sur l'emploi Auprès des Ménages (EPAM), voir en ce sens : Bourdet Y. et al. (2012), *Croissance, emploi et politiques pour l'emploi au Mali*, Bureau International du Travail, Genève.

la commercialisation de ces produits qui engendre des emplois informels tertiaires en milieu urbain.

L'étude des migrants selon leur niveau de qualification, lorsqu'elle montre que les plus qualifiés se retrouvent dans les villes moyennes et à Bamako, est du plus haut intérêt et gagnerait à être poursuivie en tenant compte du secteur d'emploi. En effet, on se souvient que, pendant des décennies, l'Etat a embauché tous les diplômés. Or l'Etat, c'est Bamako et les capitales régionales, très accessoirement les chefs-lieux de cercle. Comme le commerce est lui aussi concentré à Bamako, les deux premières activités non agricoles ont une distribution spatiale qui explique la concentration des qualifications. Il reste donc à comprendre exactement la figure 4 en ce qui concerne l'évolution de l'emploi des administrations publiques et privées entre 1998 et 2009 : s'agit-il d'emplois qualifiés ? et quelle est la part des emplois publics ? Ces questions sont de la plus haute importance pour apprécier ce qui a été fait en matière de décentralisation, explication qui n'est évoquée qu'en passant par les auteurs. Car par exemple ni la décentralisation ni l'école n'ont sans doute beaucoup bénéficié des enseignants non titulaires qui ont été mis à la disposition des communes sur les crédits PPTE<sup>57</sup>. Il y avait donc aussi, dans ces analyses, un moyen de décrire la réalité de la décentralisation par la mise en place dans les collectivités décentralisées des ressources humaines indispensables à leur bon fonctionnement. Bref, l'attraction des villes ne tient pas seulement à l'eau et à l'électricité : elle tient aussi –et peut-être d'abord– à ce qu'on fait carrière à Bamako et grâce à Bamako, tant dans le public que dans le privé.

On mesure encore mieux l'intérêt d'analyses de ce genre lorsque les auteurs évoquent, en conclusion, l'éventualité que le niveau de vie des populations de Bamako ne dépende pas tant des effets d'une urbanisation favorable à l'industrialisation que de la répartition à leur profit d'une rente plus importante. Une analyse de l'affectation spatiale de l'aide et des dépenses financées sur les ressources fiscales fournirait l'évaluation indispensable de la stratégie de

---

<sup>57</sup> L'acronyme PPTE (pour : pays pauvres très endettés) désigne une des modalités de l'aide au développement, lancée en 1996 par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, pour alléger la dette des pays bénéficiaires à conditions qu'ils obtiennent des résultats démontrables dans la lutte contre la pauvreté. L'embauche d'agents non titulaires, sur des postes provisoires, a été considérée comme un moyen de lutter contre la pauvreté.

décentralisation, et elle pourrait réserver des surprises, comme l'imaginent les auteurs de ce chapitre sans aller au bout de leur intuition.

Utilisant les mêmes définitions et méthodes de délimitation de l'urbain, Sandrine Mesplé-Somps, Anne-Sophie Robilliard et Assa Doumbia Gakou étudient, sous l'angle de la migration, le processus d'urbanisation et la ségrégation spatiale à Bamako au cours de la décennie 1998-2009. Les auteurs concluent à la grande homogénéité de la capitale, les éléments de ségrégation n'apparaissant clairement que pour les plus petites minorités et les découpages territoriaux les plus fins. L'analyse fait également apparaître la concentration des populations le long des axes qui conduisent à leurs régions d'origine. En outre certaines observations tirées de l'étude devront être approfondies par des analyses ultérieures ainsi que le soulignent les auteurs : ainsi par exemple le fait que dans certains quartiers les hommes travaillent plus que les femmes et inversement. Encore doit-on souligner ici que le terme « travail » est sans doute tout à fait inadapté, voire inapproprié dans un tel cas, car limité au seul travail rémunéré : on pourra se référer à l'enquête emploi du temps réalisée en 2008<sup>58</sup> pour prendre conscience du fardeau du travail non rémunéré qui pèse sur la femme malienne laquelle consacre plus de 18 fois son temps quotidien aux tâches domestiques et aux soins que les hommes ; et finalement, 1,4 fois plus de temps que les hommes au travail au sens large (rémunéré et non rémunéré), le plus gros écart constaté en Afrique.

Quelques autres remarques retiennent l'attention. Par exemple, le fait que les natifs de Kayes émigrés à Bamako y ont des taux d'emploi plus faibles que les autres migrants : serait-ce un effet de l'évolution décrite par Christophe Daum, en faveur des études ? ou faut-il penser à l'effet désincitatif des transferts reçus de l'extérieur, évoqué par Arouna Sougane ? Une autre remarque : les taux d'emploi des femmes émigrées à Bamako ont considérablement augmenté entre 1998 et 2009 : quelle explication pourrait-on en donner ? Mais lorsque les auteurs notent que la part des individus ayant un niveau

---

<sup>58</sup> INSTAT (2009), *Rapport de l'enquête malienne sur l'utilisation du temps* (EMUT 2008), Bamako, 54p. ; et Jacques Charmes, (2014), *Time-Use Surveys in Africa : Problems and Prospects*, in Hirway I. (forthcoming), *Time Use Studies for Integrating Gender into Development Policies : With Reference to Global South*, Oxford University Press.

primaire est passée de 26 % à 41 % entre les deux dates, on ne peut pas ne pas se demander à quel niveau de compétence on parvient à l'issue d'une scolarité primaire. Rappelons simplement qu'une évaluation indépendante<sup>59</sup> montre que les acquisitions en lecture et compréhension du français qui devraient être assurées par les deux premières années de scolarité ne sont constatées que chez 8 % des enfants de 6 à 14 ans (qui auront donc pu suivre jusqu'à 9 années de scolarité) ; que les acquisitions comparables dans les langues nationales (qui sont utilisées en début de scolarité par une partie des écoles) ne sont obtenues que chez 3 % des enfants concernés ; que les résultats attendus en calcul ne sont obtenus que chez 9,5 % des enfants (pendant que la moitié d'entre eux ne savent même pas lire les chiffres). Il faut se rendre à l'évidence : le primaire malien n'apporte aucune compétence aux élèves, et les rédacteurs de l'étude posent publiquement la question : « *Nos enfants sont-ils en train d'apprendre réellement à l'école ?* »<sup>60</sup>.

Les migrations sont sans conteste une caractéristique fondamentale de l'économie et de la société maliennes et il faut savoir gré à Arouna Sougane d'avoir dressé un bilan des migrations et transferts au Mali, en rappelant l'ensemble des sources utilisables et des estimations disponibles. Utilisant plus particulièrement les résultats de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) de 2011, il révèle ainsi que près de 19% de la population ont effectué un séjour de plus de 6 mois, au moins une fois, dans une autre localité (définition de la migration-durée de vie) et que la taille moyenne des ménages dont sont issus les migrants est plus élevée que celle qui vaut pour l'ensemble de la population (et encore plus élevée pour les migrants internationaux). Il est également frappant de constater que plus de 80% des migrants internationaux sont originaires du milieu rural et que plus de 60% des migrants vers la France sont originaires de Kayes.

---

<sup>59</sup> Réalisée selon la méthode mise au point il y a bientôt vingt ans par l'ONG indienne spécialisée PRATHAM (<http://www.pratham.org/file/ASER-2012report.pdf>), et désormais utilisées en Afrique de l'Est, au Sénégal, et au Mali (par l'ONG Œuvre malienne d'Aide à l'Enfance du Sahel, OMAES).

<sup>60</sup> Programme d'évaluation des apprentissages scolaires par la société civile au Mali, *Ce que nos enfants savent lire et calculer, Rapport annuel Bèèkunko 2013*, 62 p.

S'attachant à l'autre aspect de la migration, à savoir la question des transferts, l'auteur montre d'abord que la migration internationale génère 4/5 des transferts et ensuite que ces derniers n'ont qu'un effet modeste sur les dépenses de consommation des familles qui en bénéficient (parmi les familles qui ont un membre en émigration, environ une sur deux bénéficie d'un transfert, mais cela ne lui assure pas un niveau de dépenses nettement supérieur en tous cas à celui des familles qui ne pratiquent pas l'émigration). Ces chiffres ne confirment donc pas certaines appréciations courantes sur le rôle économique des transferts. Plus importante pour l'amélioration du niveau de vie des familles est sans doute l'intervention des migrants auprès de leurs collectivités d'accueil pour obtenir le financement de projets collectifs tels que constructions d'écoles, de centres de santé, etc., sujet qui est abordé dans le chapitre de Sadio Soukouna et Hawa Coulibaly.

Cependant, il faut aussi relever que le travail de comparaison des sources, que l'auteur de ce chapitre fait systématiquement pour les données de l'INSTAT, pourrait être étendu à d'autres estimations, et même devrait l'être, parce que la connaissance progresse en éliminant les erreurs et les approximations. Ainsi par exemple, on lit ici qu'on compterait 57.000 Maliens en France, alors que les estimations qui circulent vont jusqu'à 120.000<sup>61</sup>. Qui faut-il croire ? Seule une comparaison précise des sources et des méthodes permet de situer la cause des divergences et de diminuer progressivement la marge d'erreur de l'estimation. De même, à propos des transferts, l'estimation ici présentée est très différente de celles qu'on trouve dans une étude de l'Observatoire du développement humain durable, datant de 2008<sup>62</sup> ou encore dans une étude comparative sur plusieurs pays d'Afrique sub-Saharienne<sup>63</sup>. La première considèrerait tous les transferts publics et privés entre ménages, et pas seulement

---

<sup>61</sup> Patrick GONIN et Nathalie KOTLOK, «Migrations et pauvreté : essai sur la situation malienne», *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne], consulté le 29/11/2014, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/migrations-et-pauvrete-essai-sur-la-situation-malienne?page=3>.

<sup>62</sup> Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (2008), *Transferts de revenus et réduction de la pauvreté au Mali*, Bamako, 79 p.

<sup>63</sup> Charmes J., 2003 : « Le capital social : quelques conceptions et données empiriques tirées du contexte africain », in J. Ballet et R. Guillon (eds.), *Regards croisés sur le capital social*, L'Harmattan, 184 p.

ceux provenant des émigrés (et donc sont notamment incluses les pensions et allocations de l'INPS<sup>64</sup>, les pensions de divorce, tous les cadeaux et dons en nature et en espèces...) et aboutissait à conclure que ces transferts représentaient plus de 16 % des revenus des ménages. La seconde adoptait le même genre de définition, et montrait que, dans cette région, les revenus des transferts entre ménages représentaient une part du revenu des ménages (20 à 25%) très similaire à la part des transferts sociaux publics dans les pays européens, jouant ainsi le rôle d'un véritable système de protection sociale.

Tirer au clair l'origine exacte et la signification de pareilles divergences d'évaluation serait d'autant plus important que Arouna Sougane n'exclut pas l'hypothèse que les transferts reçus jouent un rôle dés-incitatif sur les ménages bénéficiaires lorsqu'il s'agit pour eux de développer des activités génératrices de revenu.

Un autre aspect de ce chapitre retient l'attention, c'est le rôle de transferts en matière d'éducation. Christophe Daum croit déceler dans la région de Kayes un changement de comportement des émigrés sur ce point : désormais, ils seraient plus disposés que ne l'étaient leurs aînés à aider les jeunes à étudier au pays plutôt qu'à tenter l'aventure de l'émigration, et même disposés à aider les jeunes filles à se former. Les chiffres d'Arouna Sougane ne plaident pas vraiment dans ce sens, car les taux de scolarisation observés dans les ménages qui reçoivent des transferts ne sont ni systématiquement ni nettement plus importants que ceux qu'il relève dans les ménages qui ne participent pas à la migration. Seule une étude distinguant les régions permettrait de voir si les émigrés de Kayes ont un comportement différent de celui des émigrés des autres régions.

Si quelques prolongements des études statistiques ont été indiqués ci-dessus, c'est parce qu'ils permettent d'aboutir à mettre en évidence des traits nouveaux de la société malienne. L'intérêt est manifeste, comme on s'en rendra compte en évoquant le regard que portait sur le Mali un éminent anthropologue il y a quelques années.

---

<sup>64</sup> Institut National de Prévoyance Sociale, qui gère les régimes sociaux des salariés.

## Gens d'en-haut, gens d'en-bas

Il y a moins de trente ans, Jean-Loup Amselle entreprenait de démontrer la parfaite rationalité de la collusion entre le pouvoir politique et les grands commerçants du Mali. Il prônait un renversement de perspective des experts occidentaux. « Contrairement à ce qu'affirment les experts en sous-développement ou en mal-développement, et dont R. Dumont<sup>65</sup> est la caricature, les économies des pays africains sont parfaitement adaptées à leur objet. Mais tout le problème est de savoir repérer cet objet, et ce n'est pas en chaussant les lunettes de l'occident pour voir en négatif tous les défauts de ces économies, qu'on parviendra à en comprendre les ressorts. Si le fonctionnement de ces pays semble aberrant, c'est peut-être parce que les valeurs qui y occupent la première place ne sont pas les nôtres. »<sup>66</sup>

Et l'article si bien commencé se terminait sur les considérations suivantes : « Baignant dans un univers aristocratique et calquant leur conduite sur les normes édictées par les griots et les marabouts, les hommes d'affaires, comme le reste des Maliens, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux. Procéder autrement susciterait l'incompréhension de la grande masse de la population. L'accumulation de richesses, en effet, n'est pas répréhensible aux yeux des habitants de ce pays ; ce qui l'est par contre, c'est leur rétention. Si la redistribution entraîne les bénédictions de ceux qui reçoivent, l'avarice provoque au contraire la malédiction. Quoi de plus important pour les Maliens, surtout les plus riches, que d'éviter les malédictions alors qu'ils n'ont qu'un seul souci, celui d'assurer leur réputation au sein de leur milieu social. »<sup>67</sup>

Ne devrait-on pas se demander si, aujourd'hui, le Mali peut être encore analysé de cette façon ? Il est vrai qu'aucun des chapitres de ce livre ne porte sur les hommes d'affaires du Mali d'aujourd'hui, et il resterait donc à documenter ce qu'est aujourd'hui le clan des gens

---

<sup>65</sup> René Dumont, à qui il est fait référence ici, est un agronome qui se fit connaître dans les années 1960 par un ouvrage dont le titre, « L'Afrique Noire est mal partie », fit scandale ; ce livre pouvait être accusé de nourrir le « cartiérisme » (du nom de son initiateur, le journaliste Raymond Cartier, auteur de l'aphorisme : « La Corrèze plutôt que le Zambèze ») qui devait fleurir postérieurement.

<sup>66</sup> J.-L. Amselle, *art. cit.* p. 63.

<sup>67</sup> *Idem* p. 72.

d'en haut, dans les affaires, dans la religion, dans la politique, etc., et à quelles normes il se réfère. Il se pourrait cependant que vingt ans de liberté de presse et de démocratie, si superficielle qu'ait été son insertion dans le tissu social et dans le fonctionnement des institutions politiques, aient permis aux gens d'en-bas de prendre conscience de leur force et de s'essayer à l'exprimer. La persistance du modèle de la famille, qui implique un ordre local (les proches) et une claire asymétrie entre aînés et cadets, ce modèle qui se retrouve et se développe dans les systèmes d'entraide sociale<sup>68</sup>, qui participent de la constitution et du renforcement des clientèles, caractérise une société qui tente de s'édifier en dehors de toute règle commune dictée par l'intérêt général et respectée sous l'autorité d'un Etat disposant de la force publique. C'est dans cette société que les jeunes se sentent massivement brimés, au point de se réfugier dans « l'ailleurs des pouvoirs ». C'est cette société qui risque d'être soumise à une contestation de plus en plus violente, qui pourra se nourrir de l'approfondissement du fossé entre riches et pauvres, entre villes et campagnes, entre citoyens instruits et citoyens restés en dehors de l'école, bref de toutes ces fractures qui sont apparues dans la société malienne et qui sont aujourd'hui béantes.

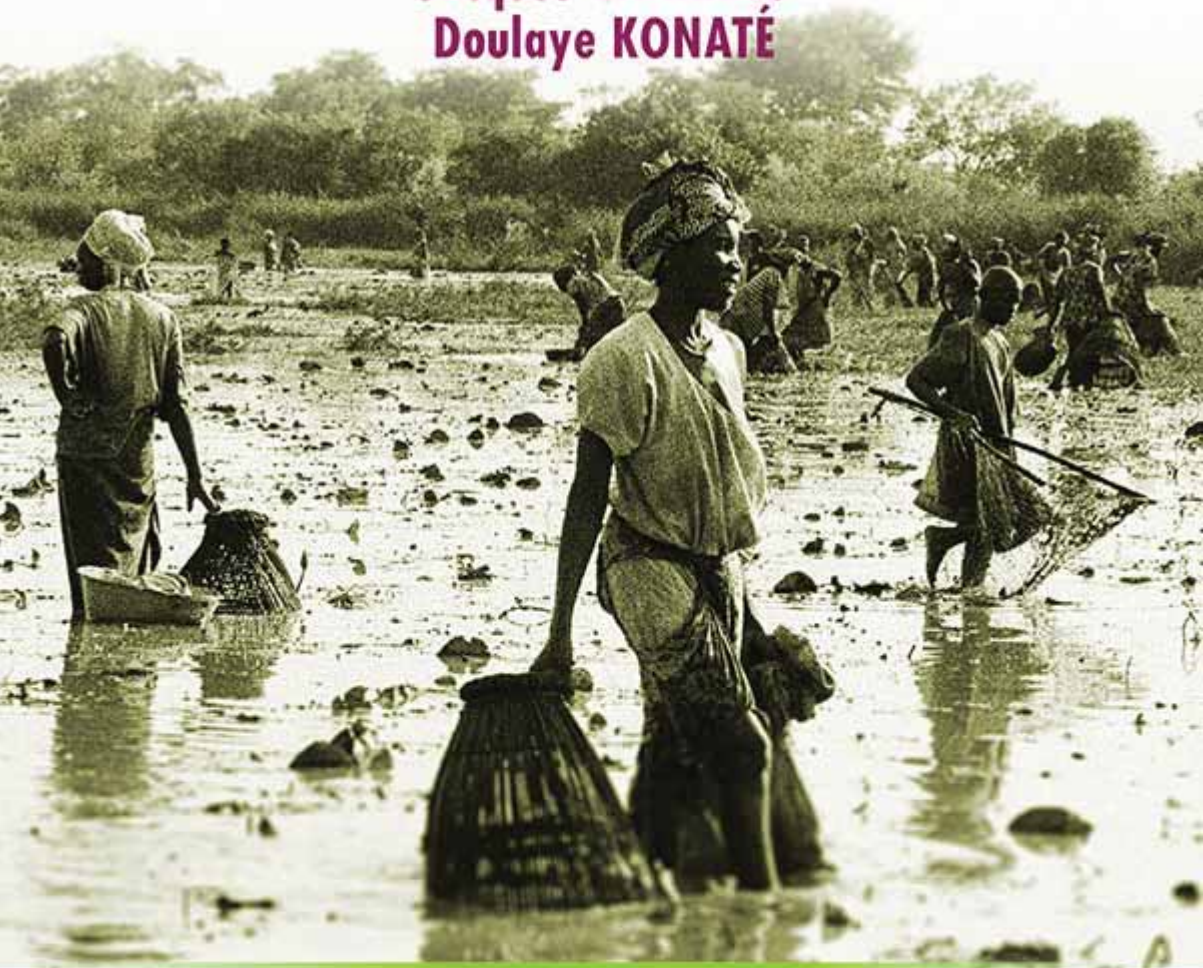
Il y a donc visiblement encore beaucoup de travail pour les chercheurs intéressés par le Mali contemporain !

---

<sup>68</sup> Relire Robert Vuarin : L'argent et l'entregent, *Cahiers des Sciences Humaines*, 30 (I-2) 1994 : 255-273, [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_4/sci\\_hum/40043.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/40043.pdf).

# LE MALI CONTEMPORAIN

Sous la direction de  
**Joseph BRUNET-JAILLY**  
**Jacques CHARMES**  
**Doulaye KONATÉ**



*Avec un grand merci à Bruno Sicard*

Collection " L'Afrique se raconte "

Crédit photo couverture : Mamadou Nansiamama Konaté

© 2014 Editions Tombouctou  
ISBN : 978 - 99952 - 53 - 16 - 5

© 2014 IRD  
ISBN : 978 -2 - 7099 - 1831 - 2

Tous droits réservés pour tous pays  
Dépôt légal : décembre 2014

# LE **MALI** CONTEMPORAIN

Sous la direction de  
**Joseph BRUNET-JAILLY**  
**Jacques CHARMES**  
**Doulaye KONATÉ**